



■ **AGENDA 21**
Observatoire du développement durable

VOLET SOCIAL

PARUTION N°1 - 2007

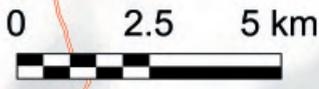




VU

	Zone naturelle
	Tissu urbain
	Infrastructure routière
	Voie ferrée

Juin 2007
 Agence
 d'urbanisme
 pour le développement
 de l'agglomération
 lyonnaise





En adoptant son Agenda 21 en mai 2005, le Grand Lyon a voulu se doter d'un observatoire du développement durable articulé autour d'un volet économique, un volet social et un volet environnemental. Notre objectif est de construire progressivement un outil permettant d'évaluer la performance globale du territoire du Grand Lyon en matière de développement durable.

Nous tenons à remercier l'ensemble des contributeurs - services de l'État, de la Région, du Conseil Général, Insee, CAF, universitaires, etc... - qui ont bien voulu partager leur connaissance de ces sujets et leurs données quantitatives afin de constituer cette première édition du volet social de l'observatoire, réalisée par l'Agence d'Urbanisme.

Ce document de référence n'est pas un document « fini » : dès à présent, de nouvelles thématiques de travail vont être engagées permettant une future actualisation avec les différents partenaires institutionnels.

Cette démarche illustre ainsi notre volonté de contribuer à une responsabilisation collective autour de ces thèmes fondamentaux pour notre avenir commun.

Benoît QUIGNON,
Directeur général du GRAND LYON

LE SOCIAL, UN ÉLÉMENT CLÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les trois volets de l'observatoire du développement durable

L'observatoire du développement durable du Grand Lyon s'appuie sur les productions d'observatoires existants ou en création. Trois volets spécifiques le composent :

- Le volet environnement publié en 2004, disponible sur le site internet du Grand Lyon,
- Le volet économique, en cours d'élaboration,
- Le volet social, objet de la présente publication.

Des indicateurs, un indice et des thématiques pour le volet social

Comme le volet environnement, le présent volet social est composé de plusieurs thématiques, et d'indicateurs chargés d'analyser chacune d'elles : la précarité, le logement, l'éducation, la santé, l'emploi, la sécurité, la démocratie locale. D'autres chapitres viendront s'ajouter dans le futur à ces premières thématiques. L'objectif est de s'interroger sur l'évolution de la situation de l'agglomération et le résultat des politiques publiques des institutions responsables, dont celles conduites par Grand Lyon.

Qu'est-ce qu'un indicateur ? En général, un indicateur comporte au moins deux données : par exemple, un nombre de personnes ou de faits ramené au total de la population. On obtient ainsi un taux, ou un pourcentage, qui permet des comparaisons. Chaque

indicateur est une construction statistique : il faut en connaître les sources et les limites, c'est pourquoi elles sont systématiquement indiquées. Certains des indicateurs retenus sont « purement » sociaux ; d'autres en revanche croisent des questionnements socio-économiques ou socio-environnementaux.

Qu'est-ce qu'un indice ? C'est un indicateur complexe, car il est lui-même composé de plusieurs indicateurs : c'est le cas de l'indice de développement humain (voir définition page 9). Cet indice synthétique vient compléter les différents chapitres identifiés pour le volet social.

Le volet social s'appuie notamment sur les indicateurs collectés par d'autres observatoires (observatoire emploi-insertion-cohésion sociale, observatoire des territoires sensibles, Observatoire des Transactions Immobilières et Foncières du Grand Lyon, Observatoire de l'Habitat Transitoire du Rhône, Observatoire Régional de la Santé Rhône-Alpes...).

Un volet social construit sur le modèle du volet environnement

Le volet social est constitué d'un seul document qui présente plusieurs chapitres. Chaque chapitre est composé de plusieurs fiches, construites de façon comparable, selon la structure du volet environnement :

The diagram illustrates the structure of a social indicator document. It is divided into several sections:

- Titre de la fiche**: The title of the document, such as "L'accès au logement transitoire pour les ménages en difficulté".
- Éléments de cadrage**: Contextual information, including the type of housing and the target population.
- L'indicateur pris en compte**: The specific indicator being measured, such as the number of emergency housing units.
- Les limites de l'indicateur**: A section detailing the scope and limitations of the data.
- Les résultats**: The main findings, presented as a pie chart showing the distribution of emergency housing units (e.g., 10% for emergency housing, 12% for emergency shelter, etc.).
- Un résumé**: A summary of the key points and conclusions.
- Ce que font les politiques publiques**: A section describing the public policies implemented to address the issue.

Des compétences du Grand Lyon en lien avec l'habitat et la politique de la ville

Le rôle du Grand Lyon dans le domaine social est plus restreint que dans le domaine environnemental, où le Grand Lyon exerce des compétences qui ont un impact direct sur l'environnement (en matière de voirie, d'urbanisme, de traitement des déchets, etc.).

Le Grand Lyon est compétent en matière d'habitat : il a adopté son nouveau Programme Local de l'Habitat en 2007 et il gère les aides à la pierre en délégation de l'État et de la Région. A ce titre, son action est déterminante dans le logement des ménages défavorisés et dans la prise en compte des besoins en logements de l'ensemble de la population de l'agglomération.

Le Grand Lyon est également compétent en matière de développement économique, domaine où il a depuis quelques années maillé le territoire par des développeurs économiques locaux.

Enfin, dans le cadre de l'élaboration des Contrats Urbains de Cohésion Sociale, qui remplacent les contrats de ville, le Grand Lyon est le porteur des programmes de renouvellement urbain, et d'habitat, il impulse et participe aux actions de gestion sociale et urbaine de proximité, de développement économique dans les sites prioritaires, d'appui à l'insertion professionnelle (aide à la mobilité, clauses dans les marchés publics...), sur le volet culturel et sur la lutte contre les discriminations...

Sur les questions de sécurité, le Grand Lyon contribue à la sécurité routière, autant par des aménagements urbains et des politiques conduites en ce sens, qu'au travers d'une sensibilisation des citoyens. De manière indirecte, le Grand Lyon mène également des actions qui améliorent l'hygiène de vie et la qualité de l'air des habitants, et conduit ainsi des politiques qui contribuent à la santé publique.

Le social, une compétence de nombreux partenaires

Plusieurs questions du champ social relèvent d'une compétence de l'Etat : la lutte contre la pauvreté, la santé, l'éducation, la sécurité, l'accès à l'emploi... Ces compétences sont partagées ou non avec d'autres collectivités territoriales ou organismes sociaux : la Caisse d'Allocations Familiales, l'Assurance Maladie, l'ANPE, l'Unedic sont autant d'organismes qui mènent des politiques sociales. Parmi les collectivités territoriales, le Conseil Général tient sur ces questions un rôle particulier, qui a été renforcé par les dernières lois de décentralisation d'août 2004 : en matière d'insertion, de santé, mais aussi sur des questions scolaires. Les communes interviennent directement dans certains dispositifs (action sociale communale, attribution de logements sociaux, contrats locaux de sécurité, soutien aux dispositifs de réussite éducative...). Enfin, de nombreuses associations participent à différents niveaux aux politiques sociales (contribution à la définition, mise en œuvre, observation...).

Par conséquent, pour bâtir une observation sociale pour l'agglomération, et pour analyser les politiques publiques qui concourent à l'amélioration de sa situation, il est nécessaire de s'appuyer sur ces nombreux partenaires.

Tous les thèmes ne sont pas abordés dans cette première parution du volet social, car certaines thématiques se prêtent moins à une approche globale et chiffrée. De futures parutions du volet social de l'observatoire du développement durable pourraient donc faire davantage de place à des questions plus qualitatives.

Le contenu du volet social pourra évoluer avec le temps, notamment grâce à l'enrichissement apporté par les différents partenaires du Grand Lyon. D'ores et déjà, certaines questions sont pressenties pour de futures parutions :

- Les situations de handicap
- Les personnes âgées
- Culture et loisirs
- Vie associative
- Des thématiques au croisement entre volet social / volet économique / volet environnement...
- Autres thèmes

Les réflexions, contributions et propositions sont les bienvenues pour enrichir les étapes suivantes de l'observation sociale du Grand Lyon.

p. 7

INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Une approche synthétique

p. 83

DÉMOCRATIE LOCALE

Quelle représentation et quelle participation des habitants ?

p. 13

PAUVRETÉ

Quels écarts en termes de pauvreté ?

p. 73

SÉCURITÉ

Un des aspects du vivre ensemble : quelle sécurité pour les habitants du Grand Lyon ?

p. 23

LOGEMENT

Quelle possibilité pour tous de choisir son logement ?

**Un individu
citoyen
au cœur
de la société**

p. 61

EMPLOI ET INSERTION ÉCONOMIQUE

Quel accès à l'emploi ?

p. 37

ÉDUCATION ET FORMATION

Quels parcours scolaires des habitants ?

p. 49

SANTÉ

Quel accès aux soins et à la santé pour les habitants du Grand Lyon ?



INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

UNE APPROCHE SYNTHÉTIQUE

L'indice de développement humain

Contexte

L'Indice de Développement Humain (IDH) est né au cours des années 1980 dans un contexte de remise en cause progressive des indicateurs monétaires traditionnels du développement économique, de type Produit Intérieur Brut (PIB).

Devenu au fil des ans l'indicateur phare de la création de richesse puis du développement économique, le PIB prête en effet le flanc à de nombreuses critiques :

- tout d'abord, le PIB n'est pas un indicateur patrimonial : il ne donne aucune information sur le capital d'une société (capital naturel, humain, ni même financier) et ne mesure que la production (les flux) qu'il assimile systématiquement à une création de richesse ;
- de ce fait, le PIB comptabilise indistinctement les flux monétaires de toutes natures, et ce quel que soit l'aspect positif ou négatif que ces flux recouvrent pour la société : flux liés à des activités polluantes ou encore à la réparation de dégâts générés par des catastrophes naturelles participent ainsi à l'augmentation du PIB (alors que ces phénomènes sont destructeurs de capital « social » ou « naturel ») ;

- a contrario, le PIB ignore les activités positives pour la société si celles-ci ne sont pas marchandes (services publics, bénévolat...);

- Enfin, le PIB ne fournit pas d'information sur des données qualitatives fondamentales du développement, comme la santé, l'éducation, la qualité du cadre de vie et des relations sociales...

S'appuyant sur la critique du PIB, les experts du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) proposèrent, à partir de la fin des années 1980, le concept alternatif de développement humain, illustré par l'IDH. Plus qualitatif que la simple croissance économique, le développement humain se structure autour de trois dimensions :

- la capacité à bénéficier d'une vie longue et saine,
- l'accès à l'éducation et aux connaissances,
- l'accès aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent.



Que prend-on en compte ?

■ Mode de calcul de l'IDH du PNUD

L'IDH, mesuré selon une échelle de 0 à 1, est chaque année au cœur du rapport des Nations Unies sur le développement humain. Y sont assimilés à des pays développés ceux qui ont un niveau de développement humain supérieur à 0,8.

L'IDH est calculé en établissant la moyenne arithmétique d'indicateurs illustrant les trois dimensions de développement humain retenues par les Nations Unies. On notera que la capacité à atteindre un niveau de vie décent est illustrée par le PIB, dont on a vu précédemment la critique, mais qui est employé dans l'IDH en tant qu'indicateur économique.

Dimension du développement humain	Indicateurs retenus
1 - Longévité et santé	Espérance de vie à la naissance
2 - Savoir	Taux d'alphabétisation des adultes (pondération 1/3)
	Taux de scolarisation des enfants (pondération 2/3)
3 - Niveau de vie décent	PIB par habitant

Limites de l'indicateur

Limites d'utilisation de l'IDH du PNUD en tant qu'indicateur de développement durable

Bien qu'étant indéniablement plus qualitatif que le seul PIB, l'IDH ne peut pas pour autant être considéré comme un indicateur de développement durable, loin s'en faut. En particulier, l'IDH n'apporte aucune information sur les thèmes environnementaux ou sur l'intégration du long terme (les générations à venir) dans les modes de développement.

Néanmoins, le croisement de l'IDH avec des indicateurs de pression sur les ressources planétaires (empreinte écologique, émissions de gaz à effet de serre...) permet de disposer d'une approche du caractère durable ou non d'une société. C'est dans cette optique que son calcul a été initié sur le territoire du Grand Lyon.

■ L'IDH du Grand Lyon : vers un IDH local

L'IDH du Grand Lyon a été calculé pour l'année 2003 selon les règles du PNUD. Il atteint une valeur de 0,97 sur 1 ce qui est très bon et inscrit ainsi le Grand Lyon parmi les territoires ayant le plus haut IDH. On notera que l'IDH de la France est de 0,94.

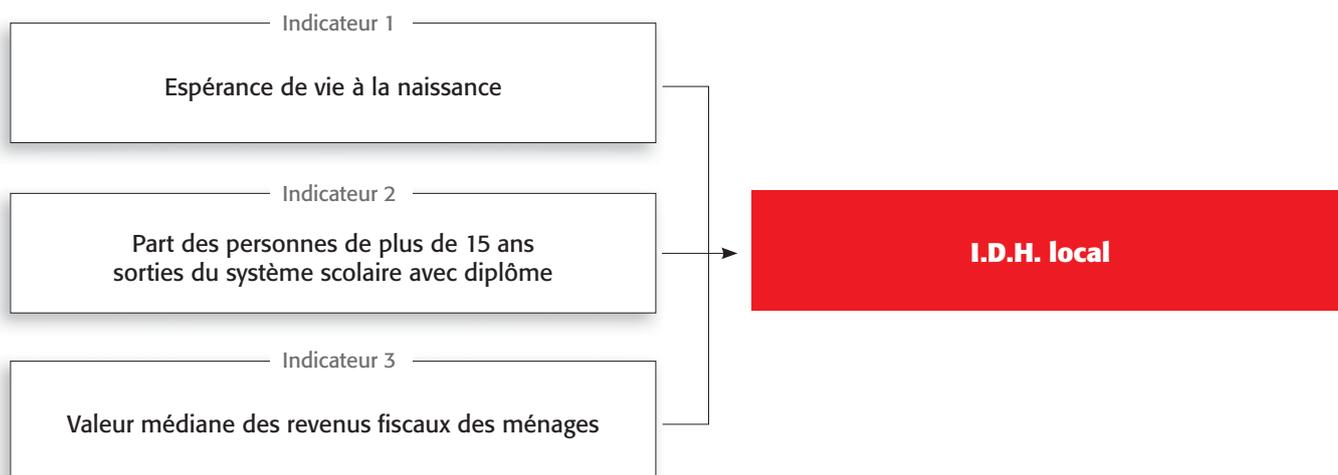
Cette valeur de 0,97, située au sommet du tableau, est satisfaisante en termes de notation mais cache a contrario une fiabilité insatisfaisante des données utilisées pour son calcul. Créé à l'origine pour comparer les performances des états, l'IDH est en effet basé sur des indices qui font généralement l'objet de statistiques fiables à cette échelle macro-géographique mais peu à une échelle locale (c'est notamment le cas du PIB, tandis que les données sur l'alphabetisation ne font pas l'objet d'un réel suivi statistique en Europe).

Afin de disposer de données plus pertinentes et de permettre une analyse à l'échelle communale, le Grand Lyon a procédé à la construction d'un IDH alternatif, plus adapté aux problématiques locales (on le nommera IDH local dans la suite du texte).

Les trois dimensions du développement humain sont conservées mais illustrées chacune avec un indicateur disponible localement de manière fiable et régulière :

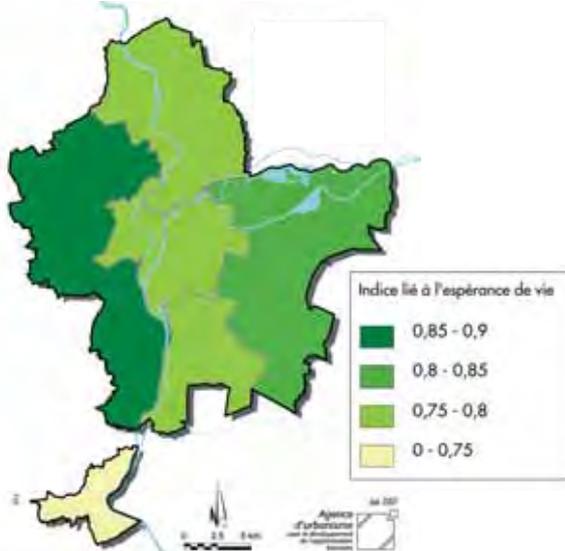
- la capacité à bénéficier d'une vie longue et saine : l'espérance de vie à la naissance (par grands secteurs de 40 000 habitants).
- l'accès à l'éducation et aux connaissances : pourcentage de personnes de plus de 15 ans sorties du système scolaire sans diplôme (échelle communale),
- l'accès aux ressources matérielles : valeur médiane des revenus fiscaux des ménages (échelle communale).

Les travaux portant sur l'IDH et l'IDH local ont été menés en 2005-2006 par Aurélien Boutaud, conseiller et chercheur indépendant en Sciences de la Terre et de l'Environnement.



Construction de l'IDH local : une approche synthétique des trois dimensions

Indice lié à l'espérance de vie



Première dimension : longévité et santé

Cet indice est calculé sur des données espérance de vie dans six secteurs du Grand Lyon (données 2001 à 2003). Ces données ne sont donc pas communales. Il mesure le nombre d'années de vie au-delà de 65 ans.

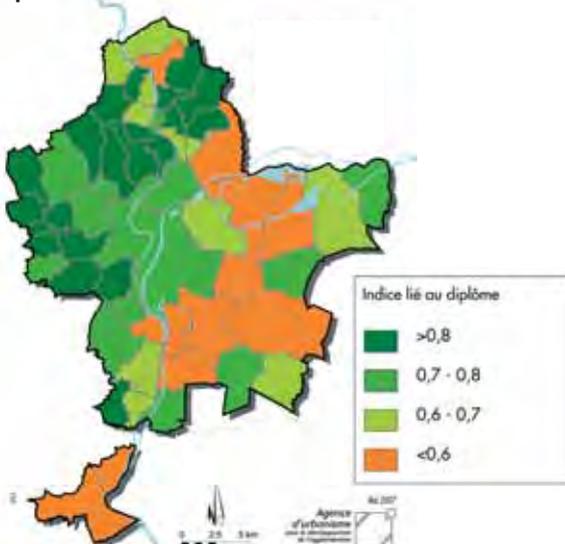
L'indice du Grand Lyon (0,79), est supérieur à celui que l'on trouve à l'échelle régionale (0,77), ce qui souligne que l'on vit plus vieux dans le Grand Lyon.

Valeur la plus haute dans le Grand Lyon : 0,88
Valeur la plus basse dans le Grand Lyon : 0,72

Les données espérance de vie sont présentées dans le chapitre 5 : « Quel accès aux soins et à la santé des habitants du Grand Lyon ? »

Source : Observatoire Régional de la Santé, données 2001-2003

Indice lié au diplôme



Deuxième dimension : l'accès à l'éducation

Cet indice se fonde sur la part de la population de 15 à 60 ans sortie du système scolaire avec diplôme. Calculé à la commune, il montre l'écart par rapport à un seuil plancher de 50 %.

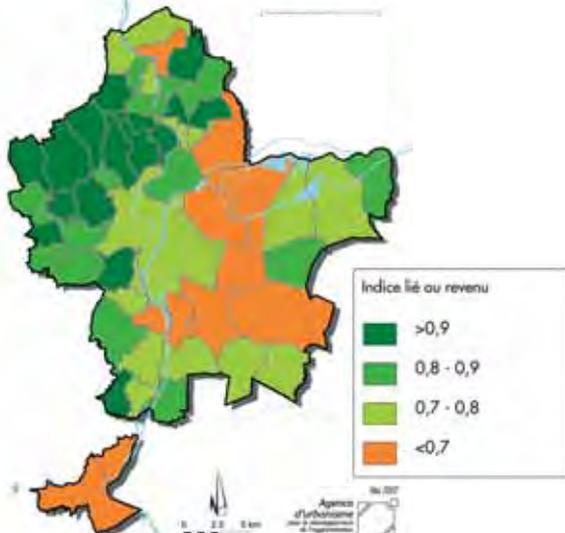
L'indice pour le Grand Lyon (0,68) est ici aussi plus favorable qu'à l'échelle régionale (0,57).

Valeur la plus haute dans le Grand Lyon : 0,88
Valeur la plus basse dans le Grand Lyon : 0,34

Des données en lien avec cet indice sont présentées dans le chapitre 4 : « Quels parcours scolaires des habitants ? »

Source : Insee, RP 1999

Indice lié au revenu



Troisième dimension : le niveau de vie

Cet indice se calcule à partir de la valeur médiane des revenus fiscaux des ménages, par commune. Il mesure l'écart par rapport à un seuil plancher exprimé conventionnellement en dollars PPA (parité de pouvoir d'achat) qui correspond, pour l'année 2000, à 4 580 €.

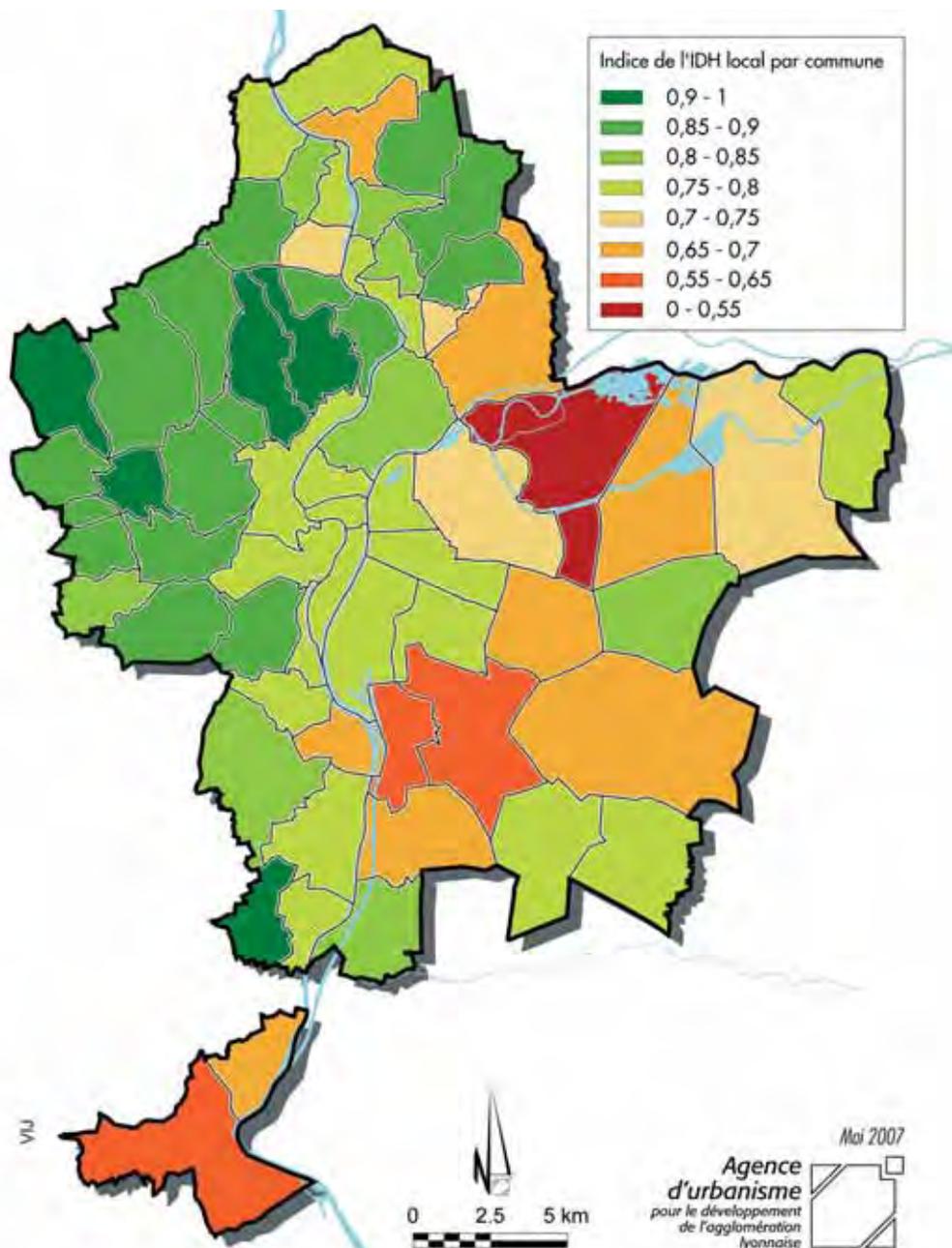
Là encore, l'indice mesuré dans le Grand Lyon (0,75) est plus élevé qu'à l'échelle régionale (0,71).

Valeur la plus haute dans le Grand Lyon : 1 (valeur plafonnée) ; valeur la plus basse dans le Grand Lyon : 0,42

Des données en lien avec cet indice sont présentées dans le chapitre 2 : « Quels écarts en termes de pauvreté ? »

Source : Insee, DGI, revenus fiscaux des ménages 2000

L'IDH local : une approche synthétique des trois dimensions



L'IDH local est une moyenne arithmétique des trois indices précédents.

L'IDH local du Grand Lyon est ainsi de 0,75 : il est supérieur à celui de la région (0,72).

Le bon résultat global du Grand Lyon cache une grande disparité entre les 57 communes : à l'Ouest, les communes ont un IDH local supérieur à celui du Grand Lyon tandis que les communes de l'Est ont un IDH local inférieur.

Valeur la plus haute dans le Grand Lyon : 0,92

Valeur la plus basse dans le Grand Lyon : 0,52

De plus, l'examen des données, commune par commune, met en lumière une très forte corrélation entre la réussite scolaire et le niveau des revenus.



PAUVRETÉ

QUELS ÉCARTS EN TERMES DE PAUVRETÉ ?

De la pauvreté à l'exclusion

La notion de pauvreté et son approche ont évolué. Depuis le début des années 1980, à l'insuffisance des ressources financières s'ajoute la notion de précarité. Cette dernière fait non seulement référence au caractère aléatoire des revenus et de l'emploi (CDD, Interim, chômage, maladie...) mais aussi à la vulnérabilité qu'il entraîne par rapport au logement, à la santé, à la protection sociale...

Certaines personnes cumulent faiblesse des ressources, absence de logement ou relégation dans un quartier stigmatisé, faible instruction, maladie et rupture des liens sociaux. Le cumul de telles difficultés caractérise alors l'exclusion à laquelle une partie de la population est confrontée.

La mesure des écarts en termes de pauvreté

Mesurer les niveaux de précarité et d'exclusion des individus s'avère délicat de par la définition même de ces deux notions. En effet, il est difficile de trouver les données statistiques appropriées. De fait, pour l'instant, trois approches ont été retenues pour aborder les écarts en termes de pauvreté :

- La répartition spatiale des revenus. Il est en effet possible d'identifier les écarts de revenus moyens entre les communes du Grand Lyon et d'estimer la manière dont ces écarts évoluent.
- La pauvreté financière, grâce au nombre de ménages à bas revenus. Il s'agit là d'une première

approche qui méritera d'être complétée dans une prochaine parution par une analyse plus fine de la composition familiale des ménages à bas revenus ainsi que l'âge et l'origine de leurs revenus en distinguant les travailleurs pauvres.

- Les personnes sans domicile fixe. Comme il est difficile d'estimer leur nombre, l'option retenue a été de s'appuyer essentiellement sur les données collectées via le dispositif de veille sociale piloté et coordonné par les services de la DDASS du Rhône.

Ce qu'il faut retenir

Des écarts de richesse qui s'accroissent entre l'Est et l'Ouest de l'agglomération :

- De nombreuses communes de l'Ouest ont un revenu moyen qui correspond au double de celui des communes de l'Est ;
- Les écarts de revenus se sont accrus ces quinze dernières années par augmentation des revenus à l'Ouest et baisse à l'Est ;

Une meilleure prise en compte des personnes sans domicile fixe :

- Une augmentation de 67 % du nombre de places d'hébergement d'urgence en trois ans.

Une exclusion qui concerne aujourd'hui aussi des jeunes, des familles et des salariés :

- 27 % des personnes hébergées en urgence sont des familles ;
- 56 % ont moins de 35 ans.

INDICATEURS

La répartition spatiale des revenus fiscaux
page 16

Indicateur 1
Revenu annuel net moyen par foyer fiscal en 2004

Indicateur 2
Évolution du revenu par foyer fiscal entre 1989 et 2004

La pauvreté financière
page 18

Indicateur 1
Part des allocataires CAF à bas revenus

Indicateur 2
Évolution du nombre d'allocataires CAF à bas revenus

Les personnes sans domicile fixe
page 20

Indicateur 1
Nombre total des places d'hébergement d'urgence

Indicateur 2
Durée moyenne du séjour

Indicateur 3
Profil des personnes hébergées

La répartition spatiale des revenus fiscaux

Contexte

En France, selon les statistiques de l'Insee, les inégalités relatives de niveau de vie stagnent depuis le milieu des années 1980, alors qu'elles avaient diminué dans les années 1970. Ainsi, en 2004, les 5 % des personnes les plus riches touchent 5,4 fois plus que les 10 % les plus pauvres, tout comme en 1996.

Cette première approche est cependant à nuancer car elle ne tient pas compte des revenus du patrimoine. Si ces derniers étaient inclus, on observerait une hausse des inégalités, car ces revenus progressent rapidement et sont très

majoritairement détenus par les catégories les plus aisées.

Il s'avère également important d'aborder cette problématique sous l'angle spatial. A l'échelle nationale, il semble que les inégalités entre régions se réduisent. La tendance serait à une égalisation des revenus disponibles par habitant.

Le constat est malheureusement tout autre à l'échelle des agglomérations. En effet, les inégalités persistent, voire croissent entre les quartiers.



Que prend-on en compte ?

■ Revenu annuel net moyen par foyer fiscal

Le revenu est obtenu après abattements et déductions. Le revenu déclaré annuellement aux services fiscaux recouvre, selon les foyers fiscaux, les salaires, les retraites, les pensions, et/ou une partie des revenus du patrimoine...

■ Evolution du revenu fiscal entre 1989 et 2004 (en euros constants)

Évolution du revenu, corrigée des effets de l'inflation calculée sur la période 1989 -2004.

Limites de l'indicateur

Foyer fiscal : ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration fiscale. Dans la majorité des cas, un foyer fiscal correspond à un ménage, mais plusieurs foyers fiscaux peuvent composer un ménage ou plusieurs ménages peuvent parfois être regroupés dans un même foyer fiscal.

Ce qu'il faut retenir

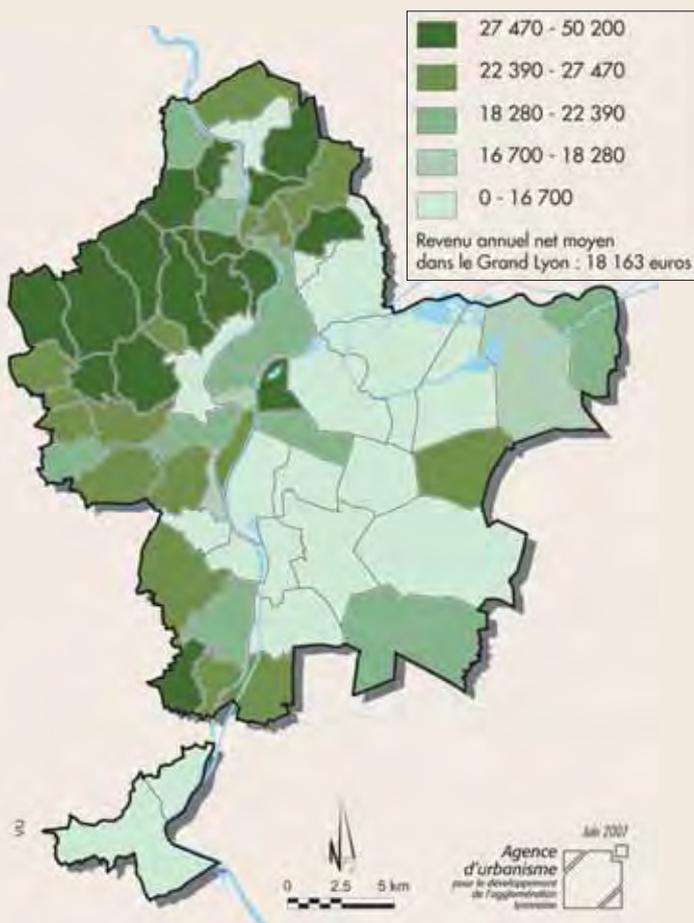
Des revenus qui sont deux fois plus élevés dans certaines communes de l'Ouest que dans les communes de l'Est.

Des écarts de revenus qui se sont accrues ces quinze dernières années par augmentation des revenus à l'Ouest et baisse à l'Est.

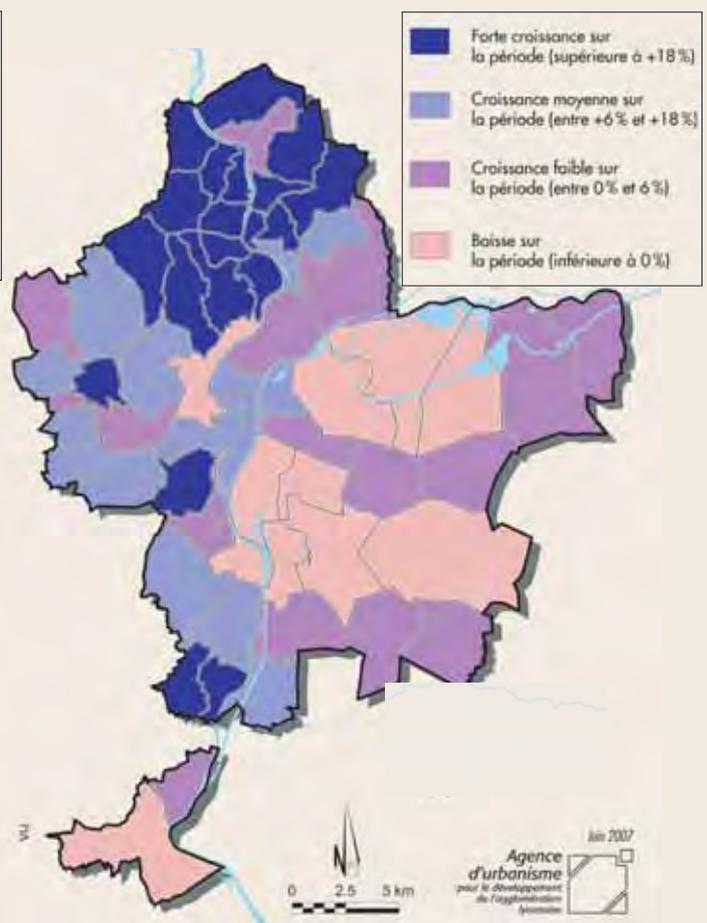
Qu'apprend-on ?

- **Dans le Grand Lyon, les revenus fiscaux élevés** (supérieurs à 27 500 €/an) **ne se rencontrent que dans l'Ouest et dans le 6^e arrondissement de Lyon.** A l'opposé, les revenus faibles (inférieurs à 16 700 €/an) ne se remarquent quasi exclusivement que dans l'Est, ainsi qu'à Pierre Bénite à l'Ouest, à Villeurbanne et dans les 7^e, 8^e, et 9^e arrondissements de Lyon.
- **Dans l'Ouest, tous les revenus ont augmenté** entre 1989 et 2004 sauf à Tassin-la-Demi-Lune, La Mulatière et Oullins. Dans l'Est, seule la commune de Solaize se démarque par une augmentation du revenu moyen.

Revenu annuel net moyen en 2004 par foyer fiscal



Évolution du revenu fiscal entre 1989 et 2004 (en euros constants)



Revenu fiscal moyen Grand Lyon : 18 163 euros
 Évolution moyenne 1989-2004 (euros constants) : + 6 %

Sources : Ministère des Finances - IRPP 2004

Sources : Ministère des Finances - IRPP 1989-2004

La pauvreté financière

Contexte

En France, selon l'Observatoire des inégalités, la pauvreté a diminué des années 1970 jusqu'au milieu des années 1990. Depuis, son niveau s'est stabilisé mais le profil des personnes concernées a changé. Ainsi, la pauvreté touche davantage les jeunes, certains travailleurs précaires et les chômeurs mal indemnisés. Ces profils correspondent le plus souvent à des personnes seules et inactives ainsi qu'à des familles monoparentales. Selon l'Insee, 6,9 millions de Français vivent ainsi avec moins de 788 Euros par mois, soit 12 % de la population française.

Mieux connaître les ménages concernés par la pauvreté financière pour mieux les aider est indispensable. Une collaboration entre les Caisses d'Allocations Familiales et la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de Rhône-Alpes a ainsi montré la pertinence d'exploiter les fichiers des CAF pour disposer d'une approche statistique de la pauvreté financière des ménages.



Que prend-on en compte ?

■ Part des allocataires CAF à bas revenus

$$\frac{\text{Nombre d'allocataires à bas revenus CAF} \times 100}{\text{Nombre total d'allocataires CAF à bas revenus}}$$

■ Evolution du nombre d'allocataires CAF à bas revenus

Il s'agit ici d'observer les évolutions du nombre d'allocataires à bas revenus et du nombre d'allocataires à bas revenus avec 2 enfants ou plus pour la période 2000 - 2006. Les évolutions sont toutes rapportées à l'année 2000 (base 100).

Les évolutions d'une année à l'autre doivent être interprétées avec prudence, en raison de modifications dans la définition des allocataires.

Limites des indicateurs

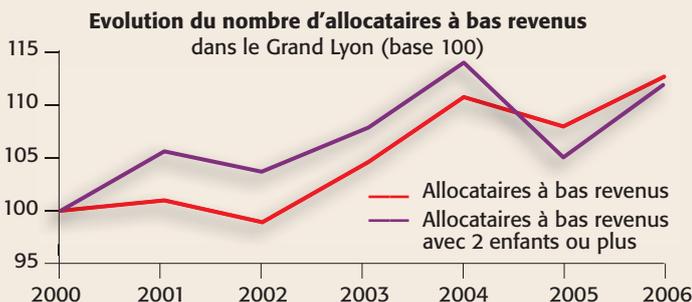
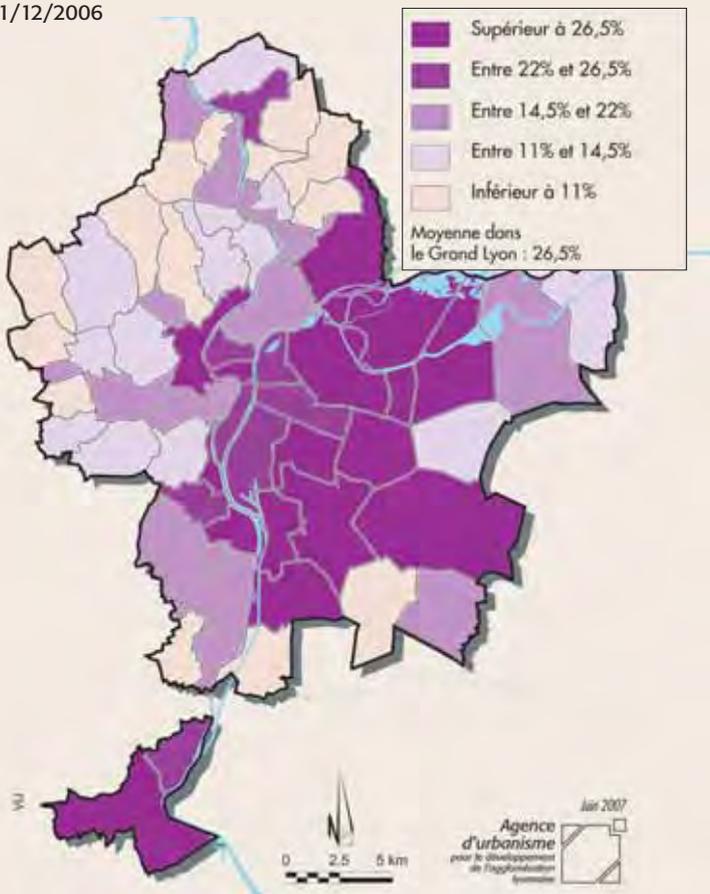
Les allocataires à bas revenus correspondent aux allocataires dont les revenus sont inférieurs au seuil de bas revenu, qui est de 771,47 €/UC/mois¹ pour les revenus 2004 au 31 décembre 2006. Ces allocataires ne comprennent pas les étudiants qui ne perçoivent pas l'allocation logement, les personnes âgées de 65 ans ou plus, les régimes spéciaux. Attention, le nombre d'allocataires correspond au nombre de ménages (personnes seules, couples, familles) et non au nombre de personnes.

1. UC = Unité de consommation

Qu'apprend-on ?

- En 2006, dans le Grand Lyon, près de 67 000 ménages vivent sous le seuil des bas revenus, soit avec moins de 770 euros par mois pour une personne seule. Ils représentent 13 % des ménages du Grand Lyon.
- **Entre 2000 et 2006, le nombre d'allocataires à bas revenus a augmenté de 13 %.** Le nombre d'allocataires à bas revenus avec deux enfants et plus a évolué de manière semblable (+12 %).
- **Dans la majorité des communes de l'Est, la part des allocataires CAF à bas revenus est supérieure à la moyenne observée dans le Grand Lyon.** Elle atteint même 42 % à Vaulx-en-Velin, 40 % à Vénissieux et 38 % à Saint-Fons. A contrario, rares sont les communes de l'Ouest où la part des allocataires CAF à bas revenus excèdent 15 % des allocataires CAF.

Part des allocataires à bas revenus dans le Grand Lyon
au 31/12/2006



Source illustrations : CAF de Lyon

Ce qu'il faut retenir

Une augmentation de 13 % du nombre de ménages pauvres depuis l'année 2000, soit 67 000 ménages en 2006.

Les ménages pauvres avec deux enfants et plus représentent 26 % des allocataires à bas revenus (17 000 ménages).

Des ménages pauvres surreprésentés dans les communes de l'Est.

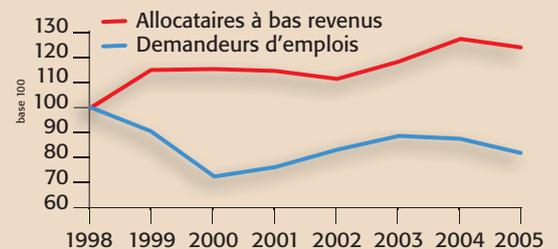
Exemple d'initiative publique

La Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion (MRIE)

La MRIE Rhône-Alpes est une association créée en 1992 à la demande conjointe du mouvement associatif, d'ATD Quart-Monde et de partenaires sociaux. Elle propose aux professionnels et aux associations un espace partenarial permettant d'observer les phénomènes émergents de l'exclusion, de prendre du recul par rapport aux actions engagées pour les faire évoluer et de développer une approche transversale, en considérant les personnes en situation d'exclusion dans leur globalité.

Les travailleurs pauvres

L'état des lieux 2005-2006 réalisé par la MRIE sur les thèmes « pauvretés, précarités, exclusions » indique que 22,5 % des allocataires à bas revenus de Rhône-Alpes sont des travailleurs pauvres. Les trois quarts d'entre eux sont salariés et les familles sont surreprésentées, notamment les familles monoparentales (35 % des travailleurs pauvres).



La diminution du chômage n'a pas évité une augmentation du nombre de ménages pauvres (allocataires CAF à bas revenus) sur la même période (base 100 en 1998).

Source : CAF de Lyon - ANPE

Les personnes sans domicile fixe

Contexte

Même s'il est difficile d'estimer le nombre de personnes sans domicile fixe, les outils de veille sociale destinés à assurer le recueil des besoins et à coordonner la réponse permettent une première approche quantifiée.

Le 115, numéro d'appel d'urgence, est l'un d'eux. Dans le Rhône, entre le 3 novembre 2005 et le 18 avril 2006, le 115 a traité 52 783 appels émanant de 8 767 personnes différentes. Les équipes de maraudes ont réalisé 4 800 interventions.

Tous les appels reçus au 115 ne trouvent pas forcément de réponse, et ce malgré la forte augmentation du nombre de places d'hébergement d'urgence. On manque alors

d'indicateurs permanents sur les demandes non satisfaites et les sorties du dispositif.

De plus, la réponse apportée ne peut être que de courte durée car répondant à une situation d'urgence. Le Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées soulignait dans son rapport de 2004 les difficultés rencontrées par les sans abris pour trouver ensuite une place dans une structure d'hébergement temporaire. En effet, les structures ainsi sollicitées demandent à la personne hébergée d'être dans un processus d'insertion. Or, la plupart des personnes en errance ne sont pas encore prêtes à s'engager dans une telle démarche.



Que prend-on en compte ?

■ Nombre total des places d'hébergement d'urgence

Nombre de places d'hébergement recensées par la DDASS du Rhône dans le cadre du dispositif de veille sociale, en distinguant les publics accueillis.

■ Durée moyenne du séjour

Nombre moyen de nuits passées par personne hébergée dans le centre Gabriel Rosset, géré par Notre Dame des Sans Abris (Lyon 7^e). Ce centre, d'une capacité de 164 places, rassemble 93 % des places d'hébergement pérennes pour hommes seuls.

■ Profil des personnes hébergées

Répartition des personnes accueillies dans une structure d'hébergement d'urgence selon leur âge, la composition familiale et leurs revenus.

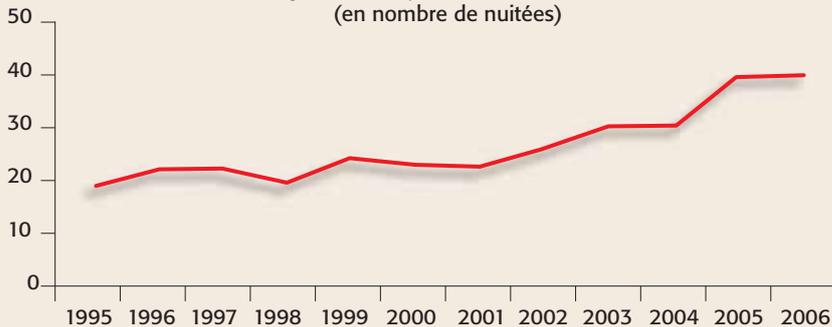
Limites de l'indicateur

Les statistiques proviennent des bilans établis par chaque structure d'hébergement. Il convient de considérer les données recueillies et les statistiques comme de grandes tendances.

Qu'apprend-on ?

- **Même si les personnes hébergées en urgence sont en majorité des hommes seuls (59 %), la part des familles n'est pas négligeable (27 %).** Cette situation n'est pas propre au Grand Lyon et s'observe également au niveau national.
- La majorité des personnes hébergées a moins de 36 ans.
- **53 % des personnes hébergées en urgence sont sans ressource.** L'autre moitié concerne des personnes aidées financièrement par l'Etat mais aussi **des salariés occupant un emploi précaire**, en temps partiel ou bien en rupture familiale.
- Dans le Rhône, il existe 1 299 places d'hébergement d'urgence dont 74 % sont pérennes. Les 26 % restantes sont des places dites saisonnières en lien avec l'activation du plan froid. **En trois ans, cette capacité totale d'hébergement a été augmentée de 67 %.** Les places affectées à l'accueil de familles représentent 54 % des capacités d'hébergement totales et celles pour hommes seuls 26 %.
- Dans le Centre Gabriel Rosset, géré par Notre Dame des Sans Abris, la durée moyenne du séjour est passée de 23 nuits en 1996 à 41 nuits en 2006.

Durée moyenne de séjour au Centre Gabriel Rosset
(en nombre de nuitées)



Source : Foyer Notre Dame des Sans Abris

Ce qu'il faut retenir

Une exclusion touchant également les familles, les jeunes et les salariés.

Une forte augmentation de la capacité d'hébergement d'urgence.

Exemples de politiques publiques

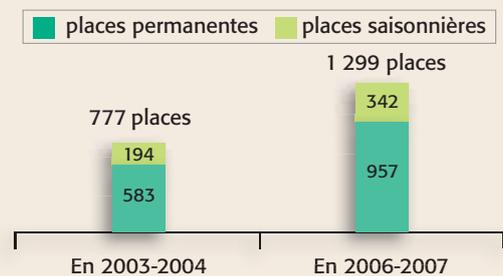
Le dispositif de veille sociale

Le 115, les équipes de maraude et les structures d'hébergement sont au cœur de ce dispositif piloté et coordonné par les services de la DDASS du Rhône.

Le plan froid

Il se met en place de début novembre à mi-avril. Il permet de renforcer le dispositif de veille sociale destiné à aider les personnes en situation de précarité ou d'exclusion pendant la période hivernale.

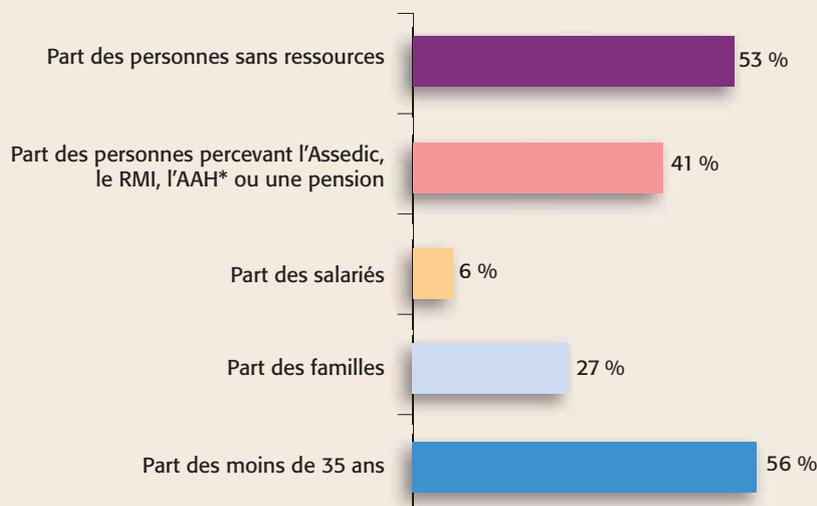
Evolution de la capacité d'hébergement du plan froid du Rhône



Source : DDASS du Rhône

Profils des personnes hébergées entre novembre 2005 et avril 2006

Parmi les adultes hébergés :



Source : DDASS du Rhône * AAH : Allocation Adulte Handicapé

POUR ALLER PLUS LOIN ...

■ Pour s'informer

www.millenaire3.com

Millénaire 3 est un outil de connaissance de la métropole lyonnaise au service des citoyens, des acteurs, des professionnels du Grand Lyon et des institutions partenaires de la collectivité. Il met en ligne des ressources utiles concernant les acteurs locaux d'aide aux personnes démunies, les événements et initiatives qu'ils sont amenés à organiser et les réflexions menées sur le sujet de la pauvreté et de la solidarité. Pour accéder directement à ces informations, il faut se rendre dans la rubrique société puis cohésion sociale et naviguer dans le menu spécifique « solidarité-humanitaire ».

www.rhone-alpes.sante.gouv.fr/rhone

Ce site est celui de la DDASS du Rhône. Un certain nombre de publications relatives à la lutte contre l'exclusion y sont mises en ligne via la rubrique « espace professionnel ». On y trouve par exemple le descriptif du plan froid.

www.mrie.org

Ce site est celui de la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion Rhône-Alpes. Les publications de la MRIE (lettres, états des lieux, dossiers thématiques) sont directement téléchargeables sur le site ou peuvent aussi être commandées (version papier) à des prix compris entre 15 et 20 euros.

www.ladocumentationfrancaise.fr

Ce site permet de télécharger différents rapports via la rubrique « rapports publics ». On peut ainsi y télécharger le rapport de l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2005-2006.

www.inegalites.fr

Ce site met en ligne des informations statistiques nationales sur différents thèmes, dont celui de la pauvreté (situé dans la rubrique revenus).

www.lyon.caf.fr

Outre la rubrique relative aux formalités, les allocataires peuvent accéder à différentes informations concernant les services d'aides et d'actions sociales, les chiffres clés de la CAF de Lyon, l'organisation...

■ Pour participer

Toute personne rencontrant une personne sans abri ou en difficulté peut appeler gratuitement et anonymement le 115.

Les dons au profit de l'aide aux personnes les plus en difficulté (pour la nourriture, le logement ou les soins), donnent droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 75 % dans la limite de 470 euros.

Certaines associations d'aide aux personnes en difficulté collectent vieux vêtements, meubles, objets et organisent des brocantes. Grâce à une convention signée avec le Grand Lyon en juin 2006, l'Armée du Salut et le foyer Notre Dame des Sans Abris récupèrent des objets dans les déchetteries communautaires de Villeurbanne Sud et de Lyon 9^e en vue de leur recyclage ou de leur réutilisation.



LOGEMENT

QUELLE POSSIBILITÉ POUR TOUS
DE CHOISIR SON LOGEMENT ?

L'accès au logement : un enjeu de société

Depuis le début des années 2000, le renchérissement des prix immobiliers et fonciers dans la plupart des grandes agglomérations françaises est à la source de nombreuses difficultés pour les ménages dans leurs parcours résidentiels.

Ce contexte de tension du marché immobilier a davantage fragilisé les personnes connaissant des situations de précarité et d'exclusion.

L'accès au logement, qu'il soit transitoire pour des ménages en parcours d'insertion sociale et professionnelle, ou plus banalisé, devient un enjeu de société comme le traduisent les lois récemment votées. Le Droit au logement devient ainsi depuis la loi du 5 mars 2007 un droit opposable entraînant une obligation de résultat, tandis que la loi dite Engagement National pour le Logement promulguée le 16 juillet 2006 vise à relancer de façon significative la construction de logements, notamment sociaux, et à favoriser l'accession pour les ménages à revenus modestes.

Divers indicateurs permettent de mesurer ces difficultés d'accès aux différents maillons de la chaîne du logement

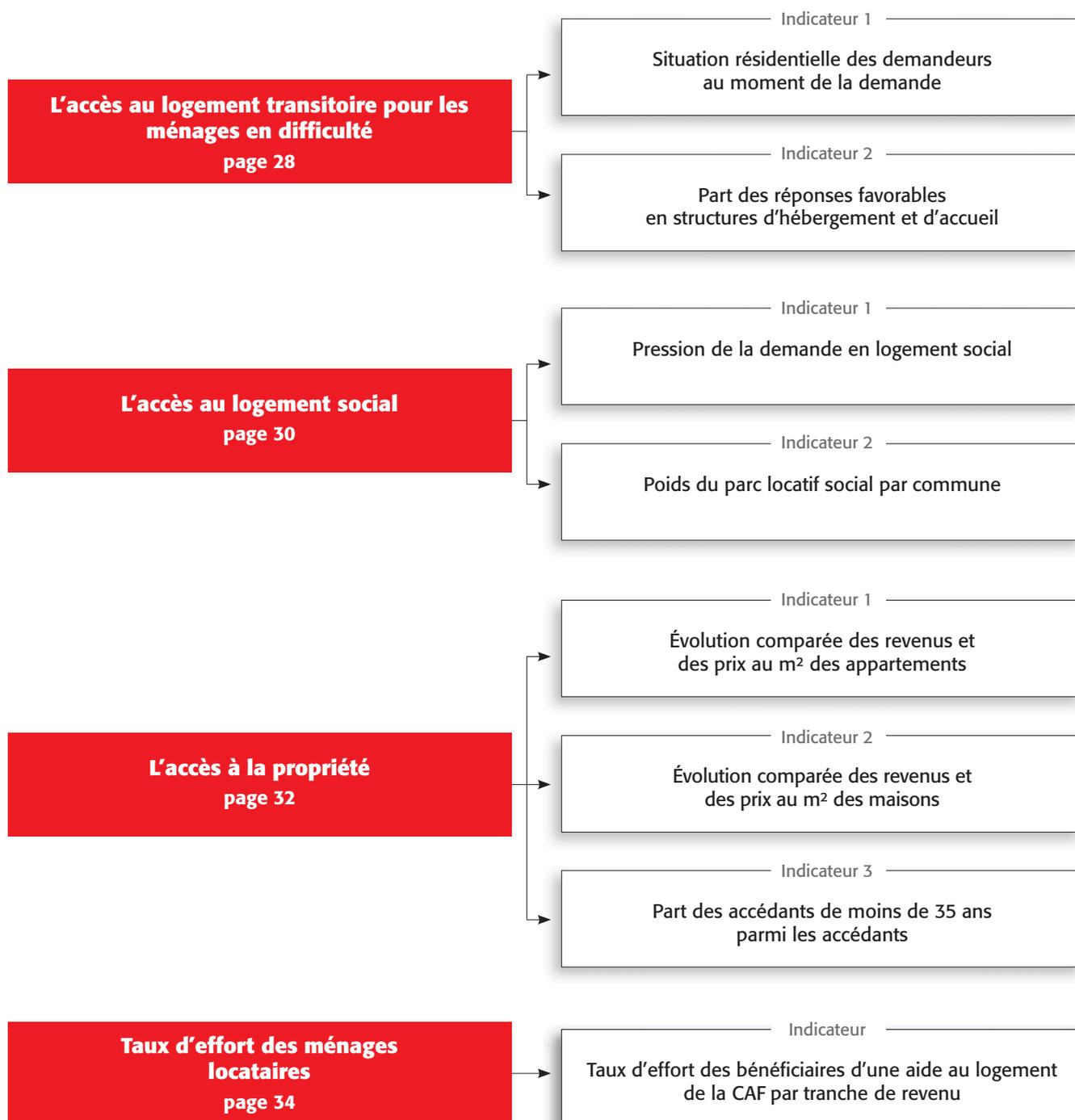
- Accès aux structures de logement transitoire ou d'hébergement pour les ménages en situation d'insertion sociale ou professionnelle : dans le Rhône, cet indicateur bénéficie de données inter-bailleurs suivies depuis quelques années dans le cadre de l'Observatoire de l'Habitat Transitoire du Rhône (OHT) ;

- Accès au logement social par l'évolution du nombre de demandeurs et de l'offre locative sociale ;
- Accès à la propriété : l'évolution comparée entre prix de vente des appartements et maisons et des revenus met en lumière les difficultés croissantes pour les ménages à accéder à la propriété ;
- Le taux d'effort des ménages locataires permet quant à lui de mesurer l'évolution de la part de budget nécessaire pour supporter le renchérissement des loyers et des charges.

Ce qu'il faut retenir

- L'inadéquation croissante entre le statut des demandeurs et les structures d'hébergement et de logement transitoire sollicitées : 45 % des demandes sont refusées pour cette raison ;
- Une tension élevée sur le parc locatif social : il y a en effet, dans le Grand Lyon, trois demandes pour une offre, que vient aggraver, dans certaines communes une inégale répartition territoriale du parc locatif public ;
- Une distorsion de plus en plus importante entre le revenu moyen des ménages et les prix des logements, qu'ils soient anciens ou neufs, collectifs ou individuels ;
- Des taux d'effort des ménages locataires très contrastés entre parc public et privé, de surcroît plus importants pour les ménages aux plus faibles revenus.

INDICATEURS



L'accès au logement transitoire pour les ménages en difficulté

Contexte

Le type de logement abordé ici fait référence aux structures ayant pour vocation d'héberger temporairement (de 3 mois à 1 an) des personnes en difficulté d'insertion économique et sociale. La sortie d'hébergement est théoriquement liée à la capacité du ménage à occuper un logement autonome.

En France, selon la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale, (FNARS), les personnes hébergées sont les premières victimes de la crise du logement. En raison de la pénurie sévère de logements, elles

sont en concurrence avec d'autres candidats souvent mieux appréciés des bailleurs. La durée des séjours s'allonge alors dans ces structures, faute d'accéder à un logement autonome et a pour effet de réduire le nombre de places disponibles.

La crise du logement a aussi pour conséquence d'élargir le profil des demandeurs. Ainsi, depuis quelques années les structures sont sollicitées par des travailleurs pauvres, qui faute de ressources suffisantes, ne trouvent pas de logement.



Que prend-on en compte ?

■ Situation résidentielle des demandeurs au moment de la demande

Répartition en pourcentage des demandeurs selon leurs situations résidentielles au moment de leur demande :

- Statut stable : propriétaire, locataire, sous locataire
- Hébergement chez un proche : hébergé chez un tiers ou chez les parents
- Structure d'hébergement : Foyer, CHRS, accueil d'urgence, autres institutions
- Hébergement précaire : statut précaire, meublé
- Sans hébergement fixe : hôtel, SDF

■ Part des réponses positives en structures d'hébergement et d'accueil

$$\frac{\text{Nombre d'admis} \times 100}{\text{Nombre de demandes}}$$

En 2005, la collecte de données a concerné :

- 12 foyers de jeunes travailleurs (FJT)
- 17 centres d'accueil ou d'hébergement
- 31 foyers et résidences sociales Adoma (ex-Sonacotra)
- 24 foyers Aralis

Limites de l'indicateur

Le nombre et la nature des structures concernées par la collecte d'informations varie selon les années et avec lui, le nombre de demandes :

- En 2005 : 84 structures (9 002 demandes)
- En 2004 : 95 structures (10 931 demandes)
- En 2003 : 86 structures (11 202 demandes)
- En 2002 : 83 structures (10 407 demandes)

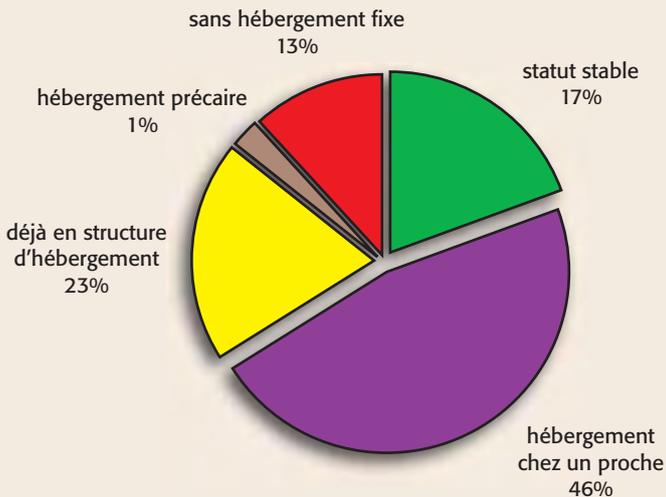
Le nombre de demandes peut être sous estimé car :

- des problèmes de collecte d'informations peuvent survenir dans les structures;
- les personnes qui se renseignent à des moments où les structures n'ont plus de place ne déposent pas de demandes.

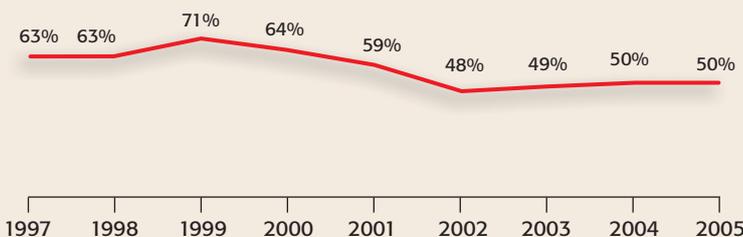
Qu'apprend-on ?

- Près de la moitié des demandeurs est hébergée chez un proche, le plus souvent un tiers.
- **La moitié des demandes trouvent réponse.** Ce taux est relativement stable depuis 4 ans, mais en nette diminution comparé à la fin des années 1990. La moitié des demandes restantes correspondent dans leur grande majorité à des refus (45 %) et à des demandes pour lesquelles les structures n'ont pu apporter de réponse immédiate (5 %).
- En 2005, la grande majorité des refus (65 %) résulte d'un manque de place. Ce motif est en diminution de 6 % comparé à 2004. A contrario, **la part des refus motivés par l'inadéquation entre les demandeurs et la structure, de 28 % en 2005, est en augmentation de 8 %.**

Situation résidentielle des demandeurs d'hébergement en 2005 dans le Rhône



Evolution de la part de réponses favorables aux demandes d'hébergement



Source illustrations : OHT, rapport annuel de septembre 2006, réalisé par l'Observatoire Associatif du Logement

Ce qu'il faut retenir

Une demande majoritairement motivée par une situation de crise, de rupture ou d'exclusion.

Une place pour 2 demandes.

Une augmentation des refus liés à des demandes ne relevant pas de la structure sollicitée.

Exemples de politiques publiques

Le Grand Lyon et ses partenaires

Mettre en œuvre les actions du Programme Local de l'Habitat (PLH) :

- Favoriser la sortie des structures d'hébergement,
- Développer de nouveaux produits de type maisons relais,
- Requalifier l'hébergement en foyer de travailleurs migrants,
- Améliorer les conditions d'hébergement des jeunes et des ménages en mobilité,
- Favoriser une offre d'hébergement pour les étudiants.

L'Observatoire de l'Habitat Transitoire du Rhône (OHT)

L'OHT (anciennement Observatoire de la Demande Non Localisée, ODNL) a pour objet d'améliorer la connaissance des publics demandeurs d'hébergement, de leurs trajectoires résidentielles et des phénomènes d'exclusion du logement ordinaire dans le département du Rhône. L'OHT rassemble depuis 1996 :

- des institutions et des collectivités : l'Etat (DDASS, DDE, services inter-administratifs du logement), le Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations et le Grand Lyon,
- des réseaux et des bailleurs : union des foyers de jeunes travailleurs, fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale, Adoma et Aralis.

L'accès au logement social

Contexte

En France, la décennie passée a été marquée par un retard dans la construction de logements alors que la demande de ménages était en augmentation. Le déficit d'offre a principalement concerné le logement social. Pour sortir de la crise du logement, le Plan de cohésion sociale, adopté début 2005, prévoit notamment la construction de 500 000 logements locatifs sociaux en 5 ans (2005-2009). La loi sur le droit au logement opposable devrait y ajouter 91 000 logements.

Dans le Grand Lyon, la question du développement de l'offre de logements sociaux est aussi au cœur des préoccupations, comme le montre le Programme Local de l'habitat adopté le 10 janvier 2007. Ce dernier met l'accent sur une meilleure réponse aux besoins en logement des populations modestes. Cela se traduit notamment par un objectif d'accélération de la production de logements à bas loyers (1980 logements/an) couplé à un rééquilibrage territorial de l'offre.



Que prend-on en compte ?

■ La pression de la demande en logement social

Nombre de demandeurs de logement social souhaitant résider dans le Grand Lyon

Nombre d'emménagements et de mises en location (offre annuelle)

Le nombre de demandeurs souhaitant obtenir un logement locatif social est issu de la consolidation des observatoires locaux du Grand Lyon, réalisée par l'observatoire social du logement (OSL).

Le nombre d'emménagements est calculé en multipliant le nombre de logements locatifs sociaux recensés dans le fichier EPLS par le taux de mobilité dans ce parc.

Le nombre de mises en location est issu du fichier EPLS géré par la DRE basé sur une enquête auprès des bailleurs sociaux.

■ Poids du parc locatif social par commune

Nombre de logements locatifs sociaux ⁽¹⁾ x 100

Nombre de résidences principales ⁽²⁾

(1) : selon la définition de la l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain

(2) : sur la base du fichier de la DGI (Direction Générale des Impôts)

Limites de l'indicateur

Le champ de l'Enquête Parc Locatif Social (EPLS) est strictement limité aux organismes HLM. Il ne prend pas en compte :

- les logements foyers,
- les résidences pour personnes âgées,
- les résidences universitaires,
- les logements de fonction,
- les logements gérés par des associations caritatives, des communes ou des organismes (SNCF, Charbonnage de France),
- les logements dont le propriétaire est une personne physique.

La définition du logement social retenue va au-delà des logements familiaux puisqu'ils comprennent également les résidences et foyers :

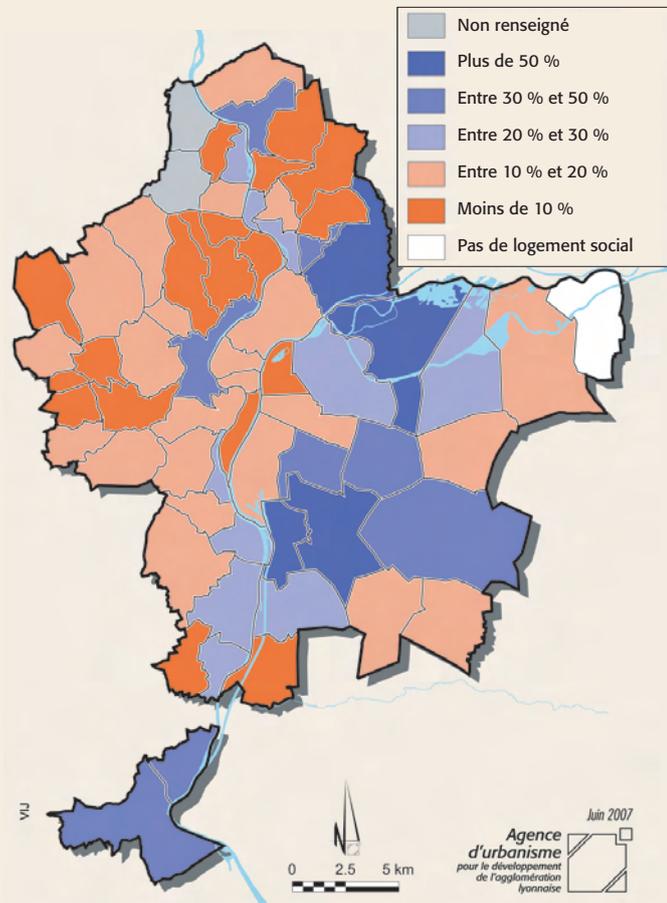
- logements HLM et des autres bailleurs conventionnés APL,
- logements et logements-foyers appartenant aux organismes HLM financés avant 1977,
- foyers de personnes âgées, handicapées, de travailleurs migrants, de jeunes travailleurs conventionnés APL et résidences sociales.

Qu'apprend-on ?

- **La pression de la demande est d'environ trois demandes pour une offre à l'échelle du Grand Lyon.** Elle est au minimum d'une offre pour deux demandes dans l'est de l'agglomération et peut atteindre cinq et plus dans l'ouest, le Val de Saône et le secteur regroupant les communes de Bron, Saint-Priest, Chassieu et Mions.
- Dans l'ouest de l'agglomération, cette répartition territoriale de la pression de la demande s'explique par la faiblesse du poids du parc locatif social. Par contre, pour les communes de l'est soumises à forte pression, la raison tient plus d'une forte demande que d'un manque d'offre locative sociale.
- Même si **le poids du parc locatif social** varie d'une commune à l'autre, **à l'échelle du Grand Lyon, il est de 23 % et reste stable depuis cinq ans.** Cette stabilité s'explique par une augmentation simultanée de la construction neuve, de la résorption de la vacance et de la production de logements sociaux.

Pression de la demande de logement social dans le Grand Lyon :
3,1 en 2004
Source : OSL

Le poids du parc locatif social au 01/01/2005 en application de l'article 55 de la loi SRU



Source : DDE 69 - service habitat Ville

Ce qu'il faut retenir

Trois demandes de logement social pour une offre.

Une répartition inégale des logements sociaux.

Exemples de politiques publiques

Le Grand Lyon et ses partenaires

Mettre en œuvre les actions du Programme Local de l'Habitat relatives au logement locatif social :

- Mettre en place un service public d'agglomération pour l'accès au logement social,
- Augmenter la production annuelle de logements locatifs sociaux et reconstituer l'offre démolie,
- Favoriser le développement des opérations mixtes et faciliter le développement du logement social diffus,
- Poursuivre le rééquilibrage territorial de l'offre locative sociale,
- Contribuer à la maîtrise des loyers dans le parc ancien de logements privés.

Trois plafonds de loyers sociaux

Il existe actuellement trois type de prêts locatifs sociaux qui conditionnent les seuils de loyers :

	Plafond de loyer en euros/m ² de surface habitable ⁽¹⁾	Loyer hors charges pour un appartement de 70m ²	Plafond de ressources pour un couple avec un enfant en euros/an de revenu imposable ⁽²⁾
Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI)	4,13	290 €	15 466
Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)	4,66	326 €	25 778
Prêt Locatif Social (PLS)	6,98	489 €	33 511

(1) : Pour le PLAI et le PLUS : Circulaire du 17/07/2006 et pour le PLS : circulaire du 6/03/2001 fixant le loyer maximum à 150% du plafond PLUS.

(2) : Pour le PLAI et le PLUS : circulaire du 12/12/2006 et pour le PLS : circulaire du 3/05/2001 fixant le plafond de ressources à 130% du plafond PLUS.

L'accès à la propriété

Contexte

En France, le déséquilibre entre l'offre et la demande pousse les prix des logements vers le haut, et par suite ceux du foncier. Les ménages à revenus modestes ou intermédiaires sont de plus en plus écartés de l'accession à la propriété dans les grandes agglomérations. Ainsi, en 2002, l'Insee indique que la part des ménages accédants (23,5 %) est en diminution de 2,5 points par rapport à 1992. Dans le même temps, la part des propriétaires occupants sans emprunt en cours est passée de 30 % à 35 %.

Pour l'Etat, l'accession à la propriété demeure un axe important de la politique du logement en France. Elle est en effet considérée comme un facteur d'ascension et de mobilité résidentielle contribuant à libérer des logements locatifs.

Dans le Grand Lyon, également confronté à une augmentation des prix qui écarte de plus en plus de candidats à l'accession ou les repousse en grande périphérie, développer une offre en accession abordable est un enjeu fort du Programme Local de l'Habitat (PLH).



Que prend-on en compte ?

■ Évolution comparée des revenus et des prix au m² des appartements

■ Évolution comparée des revenus et des prix au m² des maisons

Pour ces deux indicateurs, il s'agit ici de comparer les évolutions des prix de vente moyens dans le Grand Lyon sur la période 1997 - 2005. Les évolutions sont toutes rapportées à l'année 1997 (base 100).

Remarque : pour l'Observatoire des Transactions Immobilières et Foncières du Grand Lyon (OTIF), qui fournit ces données, le neuf correspond à des biens de moins de 5 ans.

■ Part des accédants de moins de 35 ans parmi les accédants

$$\frac{\text{Nbre d'accédants de moins de 35 ans (OTIF)} \times 100}{\text{Nombre total de biens achetés (OTIF)}}$$

Limites de l'indicateur

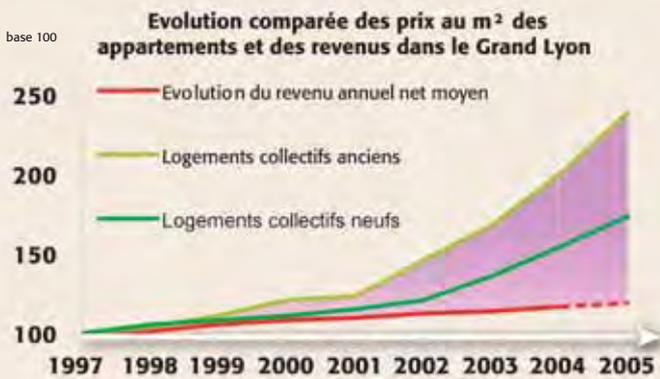
Le revenu net imposable sous-estime le revenu réel, car c'est un revenu avant redistribution, n'incluant pas les revenus sociaux (RMI, prestations familiales, aides au logement).

Seule l'année 2005 du fichier OTIF intègre Givors et Grigny.

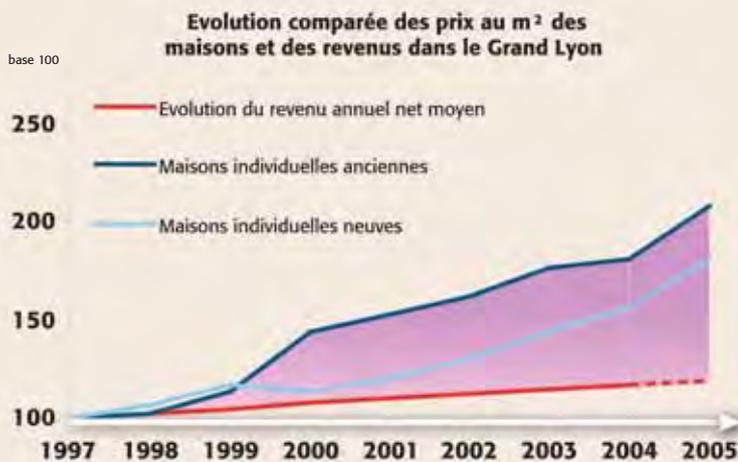
Les données relatives aux accédants ne permettent pas ici de distinguer les acheteurs utilisateurs de ceux qui achètent pour louer.

Qu'apprend-on ?

- Alors que l'augmentation du revenu moyen a été faible entre 1997 et 2004, (+17 % en euros courants ou + 5 % en euros constants), **les prix des maisons et appartements anciens ont doublé.**
- Des prix aujourd'hui quasi-équivalents pour des maisons individuelles, qu'elles soient neuves ou anciennes.
- La part des acquéreurs de moins de 35 ans la plus importante s'observe parmi les acheteurs d'appartements anciens (46 % en 2005). **Cette part a augmenté de 10 % en dix ans.** La part des acquéreurs de moins de 35 ans a aussi augmenté de 10 % pour les appartements neufs. A l'opposé, cette part a diminué pour ce qui concerne les maisons.



Source : Ministère des finances / OTIF du Grand Lyon



Source : Ministère des finances / OTIF du Grand Lyon

Ce qu'il faut retenir

Une augmentation des prix d'appartements anciens six fois plus rapide que celle du revenu moyen dans le Grand Lyon.

Une accession des jeunes ménages tournée vers le logement collectif ancien car moins cher.

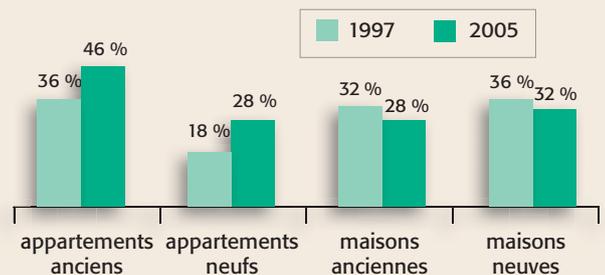
Exemples de politiques publiques

Le Grand Lyon et ses partenaires

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) engage le Grand Lyon et l'Etat sur un ensemble de mesures pour six ans visant à répondre aux besoins en logements et à favoriser la mixité sociale. On trouve notamment des mesures relatives à l'accession à la propriété :

- Encourager la mise en œuvre de programmes d'accession destinés aux locataires issus du parc social,
- Solvabiliser les locataires à revenus intermédiaires pour leur permettre d'accéder à la propriété et ainsi libérer un logement locatif.

Part des moins de 35 ans parmi les acquéreurs selon le type de logement dans le Grand Lyon



Source : OTIF du Grand Lyon

Prix moyens à la vente au m² des logements dans le Grand Lyon (en euros courants)

	En 1997	En 2005
Appartements anciens	890	2 130
Appartements neufs	1 640	2 850
Maisons anciennes	1 150	2 390
Maisons neuves	1 300	2 350

Source : OTIF du Grand Lyon

Taux d'effort des ménages locataires

Contexte

Le loyer constitue un des principaux postes de dépense des ménages. Le taux d'effort considéré en France comme acceptable correspond à un tiers des ressources. Les aides personnelles au logement ont pour but de réduire cette charge dans le budget des ménages les plus modestes et constituent donc un élément important de leur solvabilisation.

Les aides au logement comprennent des aides à la pierre destinées à favoriser la construction de logements et des aides personnelles versées aux ménages pour les aider à supporter la dépense liée au logement. En France, six millions de ménages bénéficient d'une aide personnelle au logement qui peut être soit une aide personnalisée au logement si la personne occupe un logement

conventionné, soit une allocation de logement (familiale ou sociale).

Le 8 février 2007, dans son rapport annuel, la Cour des comptes a dénoncé « *les conditions d'attribution et la dégradation de l'efficacité sociale des aides personnelles au logement* ». L'une des mesures qu'elle préconise serait de réduire le nombre de bénéficiaires dans une optique de maintien de l'efficacité sociale du dispositif.

Selon la Fondation Abbé Pierre, « *ces mesures d'économie sont inacceptables au regard de l'augmentation sans précédent de la part que les ménages consacrent dans leur budget aux dépenses liées au logement* ».



Que prend-on en compte ?

■ Taux d'effort des bénéficiaires d'une aide au logement de la CAF selon le revenu par unité de consommation.

Il représente la part de budget (connu de la CAF) consacrée à la dépense de logement (loyer sans les charges) après prise en compte des aides au logement.

Les allocataires retenus pour le calcul du taux d'effort sont ceux qui louent un logement (hors foyers et maisons de retraite).

Une distinction est faite entre locatif privé et locatif public (parc HLM).

Attention, les ménages étudiés ici représentent 30 % des ménages du Grand Lyon.

Limites de l'indicateur

L'indicateur ne tient compte que du loyer. Or, les charges peuvent peser lourdement dans le budget d'un ménage. Selon un rapport sénatorial, les charges locatives représentent 20 % de la masse des loyers dans le parc privé et 40 % dans le parc public.

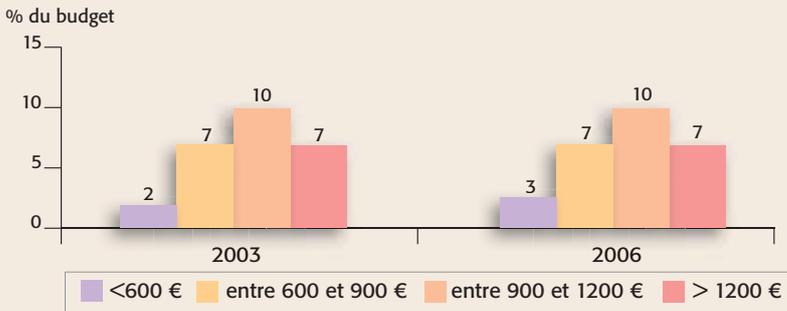
La population de référence correspond à l'ensemble des allocataires, dont sont exclues les catégories suivantes :

- les étudiants ne touchant qu'une prestation logement (allocation logement sociale ou aide personnalisée au logement),
- les personnes âgées de plus de 65 ans,
- les allocataires relevant de régimes particuliers (Régimes spéciaux, Régime Agricole, Régime minier, Mines de l'Ouest),
- les allocataires de l'Union européenne et hors métropole, ces allocataires ayant un profil et un mode de gestion particuliers.

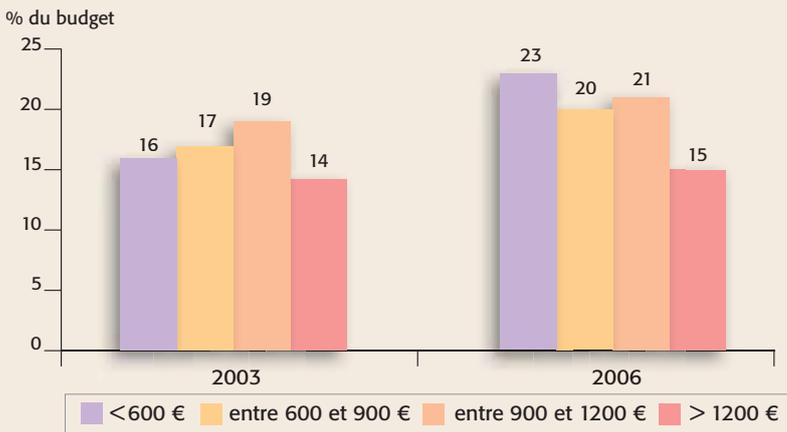
Qu'apprend-on ?

- **Le taux d'effort pour les dépenses de logement** varie de 3 à 7 % du revenu pour les ménages logés dans le parc public et de **15 à 23 % du revenu pour les locataires du parc privé.**
- **C'est dans la tranche de revenus la plus faible** (moins de 600 € par mois) **que la différence est la plus forte** : 3 % du revenu en locatif social et 23 % en locatif privé.
- En locatif social, les taux d'effort des ménages n'ont quasiment pas varié entre 2003 et 2006. **En revanche, ils augmentent pour les locataires du parc privé, et ce surtout pour les ménages à bas revenus.** Si l'on tient compte des charges (d'environ 7 %), on estime que le taux d'effort pour ces derniers avoisine les 30 % du revenu. De fait, le reste à vivre est probablement inférieur à 400 euros par mois pour une personne seule.

Evolution du taux d'effort (% du budget) pour les allocataires CAF du parc locatif social (loyer hors charges et après déduction des aides au logement)



Evolution du taux d'effort (% du budget) pour les allocataires CAF du parc locatif privé (loyer hors charges et après déduction des aides au logement)



En 2006 dans le Grand Lyon :
157 403 bénéficiaires d'une aide au logement
 dont

46 % bénéficient de l'aide personnalisée au logement (APL)
 et 54 % d'une allocation de logement familiale (ALF) ou sociale (ALS)

Source illustrations : CAF de Lyon

Ce qu'il faut retenir

Des taux d'effort très contrastés entre parc privé et parc public.

Une augmentation des taux d'effort pour les locataires du privé aux plus faibles revenus.

Une stabilité des taux d'effort dans le parc locatif social.

Exemples de politiques publiques

Le Plan Départemental pour le Logement des Personnes Défavorisées prévoit :

- la solvabilisation des ménages en impayés de loyers et/ou d'eau et d'énergie via le Fonds de Solidarité Logement,
- la prévention des expulsions pour impayés de loyers, passant par une charte avec les bailleurs publics et les bailleurs privés, ainsi que par une permanence APPEL : action permanente de prévention des expulsions locatives à laquelle contribuent associations, CAF, avocats...

Haute Qualité Environnementale et diminution des charges

Dans le Grand Lyon, les préoccupations de maîtrise de l'énergie et de réduction des charges sont intégrées dans toutes les opérations de réhabilitation de bâtiments, aussi bien dans le secteur tertiaire que dans la construction de logements HQE (Haute Qualité Environnementale).

En ce qui concerne les logements neufs, une expérimentation a été menée avec cinq bailleurs sociaux dans le cadre du projet européen RESTART, portant sur 200 logements locatifs répartis dans sept programmes de typologies et d'architectures différentes. A partir de cette expérimentation, le Grand Lyon a élaboré avec l'Adème et l'Agence locale de l'énergie un référentiel « Habitat durable » applicable aux constructions neuves en ZAC ou en diffus. Fin 2006, 3000 logements sont en cours de réalisation et respectent les contraintes environnementales demandées, dont un pourcentage minimal de 30 % d'énergies renouvelables pour la production d'eau chaude sanitaire, la performance technique des bâtiments...

Deux exemples de politiques publiques d'accès au logement

Les étudiants

L'élaboration du deuxième PLH du Grand Lyon a été l'occasion d'aborder la question du logement des étudiants dans l'agglomération. Avec près de 120 000 étudiants en 2003, la population des étudiants du Grand Lyon a cru de manière soutenue (+ 17 % en 6 ans) à un rythme dépassant celui observé au niveau national (+ 6 % sur la même période). Néanmoins, la croissance du parc spécialisé (22 000 logements en 2004 hors domicile parental et logements diffus privé ou HLM banalisés) n'a été que de 7 % et le marché locatif privé est devenu plus difficile d'accès pour les étudiants : hausse des loyers, concurrence avec les jeunes actifs, garanties exigées de plus en plus contraignantes... Ces déséquilibres pénalisent avant tout :

- Les étudiants peu solvables : offre à vocation sociale insuffisante
- Les étudiants étrangers, (11 % des effectifs 2004) :
 - difficulté d'accès au logement : délais d'obtention du titre de séjour, problème de la caution, discrimination d'accès au parc privé),
 - modalités de gestion de l'offre inadaptées aux courts séjours.

C'est pourquoi, le Grand Lyon s'est engagé à favoriser le développement d'une offre de logements et d'hébergements pour les étudiants selon deux axes :

1-Favoriser le développement d'une offre plus accessible :

- En direction des étudiants les plus démunis par le développement de l'offre de logements sociaux pour étudiants (CROUS, opérateurs sociaux) et l'amélioration de l'accès au logement des étudiants étrangers (titre de séjour, cautionnement...).
- Sur les secteurs géographiques les moins pourvus en favorisant la création de logements dédiés sur les secteurs Bron/Saint-Priest, Pôle Nord-Ouest et Sud, centre-Lyon et Villeurbanne.

2-Accroître l'offre pour l'ensemble des publics étudiants en :

- permettant le développement d'une offre significative au sein de la construction globale de logements,
- mobilisant le logement privé diffus en s'appuyant sur un partenariat entre collectivités territoriales, CROUS et professionnels de l'immobilier,
- appuyant les initiatives alternatives qui se développent autour du concept de logement inter-générationnel,
- favorisant l'émergence d'une offre souple pour les courts séjours (accroissement des échanges internationaux).



Les personnes âgées

Le vieillissement nécessite, en termes d'habitat, la mise en œuvre de réponses multiples. L'enjeu prioritaire porte sur l'adaptation du parc ordinaire pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou la recherche d'un logement mieux adapté en lien étroit avec les politiques de service à la personne. Le développement d'une offre neuve peut également répondre aux besoins des personnes âgées, de même que le développement de structures de logements / hébergements plus spécifiques. L'ampleur des besoins à venir sur ce point rend indispensable une réflexion stratégique qui sera à conduire à l'échelle de l'agglomération pour définir les actions appropriées :

- Adapter l'offre neuve et le parc existant à la perte de mobilité des personnes liée au grand âge ou aux handicaps pour favoriser le maintien à domicile ;
- Contribuer, dans le cadre du schéma départemental gérontologique, à la programmation du développement d'une offre d'hébergement et d'accueil spécialisée, cohérente avec les besoins (besoins quantitatifs et localisés dans les différents secteurs de l'agglomération).



POUR ALLER PLUS LOIN ...

■ Pour s'informer

www.grandlyon.com

Le Programme Local de l'Habitat approuvé le 10 janvier 2007 est téléchargeable sur le site du Grand Lyon. Pour accéder directement à ce document, il faut se rendre dans la rubrique « politique d'agglomération » puis « habitat » et naviguer dans le menu « pour en savoir plus », « publications ».

www.arra-habitat.org

Sur ce site de l'Union Sociale pour l'Habitat Rhône-Alpes, une rubrique spécifique « accéder au logement social » décrit les conditions d'accès et les démarches à accomplir.

www.lyon.caf.fr

Outre la rubrique relative aux formalités, les allocataires peuvent accéder à différentes informations concernant les services d'aides au logement.

www.anah.fr

L'Agence Nationale de l'Habitat attribue des subventions pour améliorer le confort dans l'habitat privé. Dans ce cadre, elle peut conclure avec tout bailleur une convention par laquelle ce dernier s'engage à respecter des conditions de loyers et de ressources du locataire. Pour en savoir plus sur les modalités pratiques de conventionnement, se rendre dans la rubrique « Réglementation » du site.

www.adil.org/69/

L'Agence Départementale d'information sur le Logement du Rhône propose sur son site internet différents renseignements à la fois pour les accédants à la propriété, les bailleurs privés et les locataires.

www.cohesionsociale.gouv.fr

Ce site permet d'en savoir plus sur le volet logement du plan de cohésion sociale. Pour accéder directement aux informations relatives au logement, sélectionner la rubrique « plan de cohésion sociale » puis « Logement ». On y trouve notamment des informations sur l'accession sociale par le Prêt à Taux Zéro (PTZ) et le concept de « maison à 100 000 euros ».

www.rhone-alpes.sante.gouv.fr/rhone

Ce site est celui de la DDASS du Rhône. Un certain nombre de publications relatives à la lutte contre l'exclusion y sont mises en ligne via la rubrique « espace professionnel ». On y trouve par exemple le rapport de l'Observatoire de l'Habitat Transitoire.



EDUCATION ET FORMATION

QUELS PARCOURS SCOLAIRES DES HABITANTS ?

INTRODUCTION

Les parcours scolaires des habitants du Grand Lyon

L'objectif final serait de mesurer en quoi les systèmes d'éducation et de formation permettent de développer les savoirs et compétences des habitants de l'agglomération, en partant de la petite enfance, jusqu'à l'université, et même en considérant la formation tout au long de la vie. En l'absence d'indicateurs mobilisables ou en raison de leur dispersion (notamment sur la formation professionnelle et la formation continue), seuls les parcours scolaires des habitants du Grand Lyon sont abordés ici :

- L'accueil des tout petits en structures collectives (crèche ou école maternelle), favorable aux premiers apprentissages particulièrement pour les enfants issus des milieux défavorisés, est-il possible et renforcé ?
- Quels sont les parcours scolaires des adolescents du Grand Lyon ? Quelle part de la population accède au second cycle ? Et au niveau du baccalauréat ?
- Quelles sont les inégalités qui se manifestent en matière de formation entre les habitants de l'agglomération ?
- Combien de jeunes sont détectés avec des difficultés de lecture lors des journées d'appel de préparation à la défense ? Et en parallèle, quelle part de la population a un diplôme de licence (bac+3) ou plus ? On s'intéresse à ce niveau de formation, car le bac+3 est une étape de formation reconnue au niveau européen, et car l'offre de formation de ce niveau peut être complète à l'échelle d'une agglomération (alors que les bac+5, davantage spécialisés, relèvent d'une organisation de l'offre de formation à l'échelle nationale).

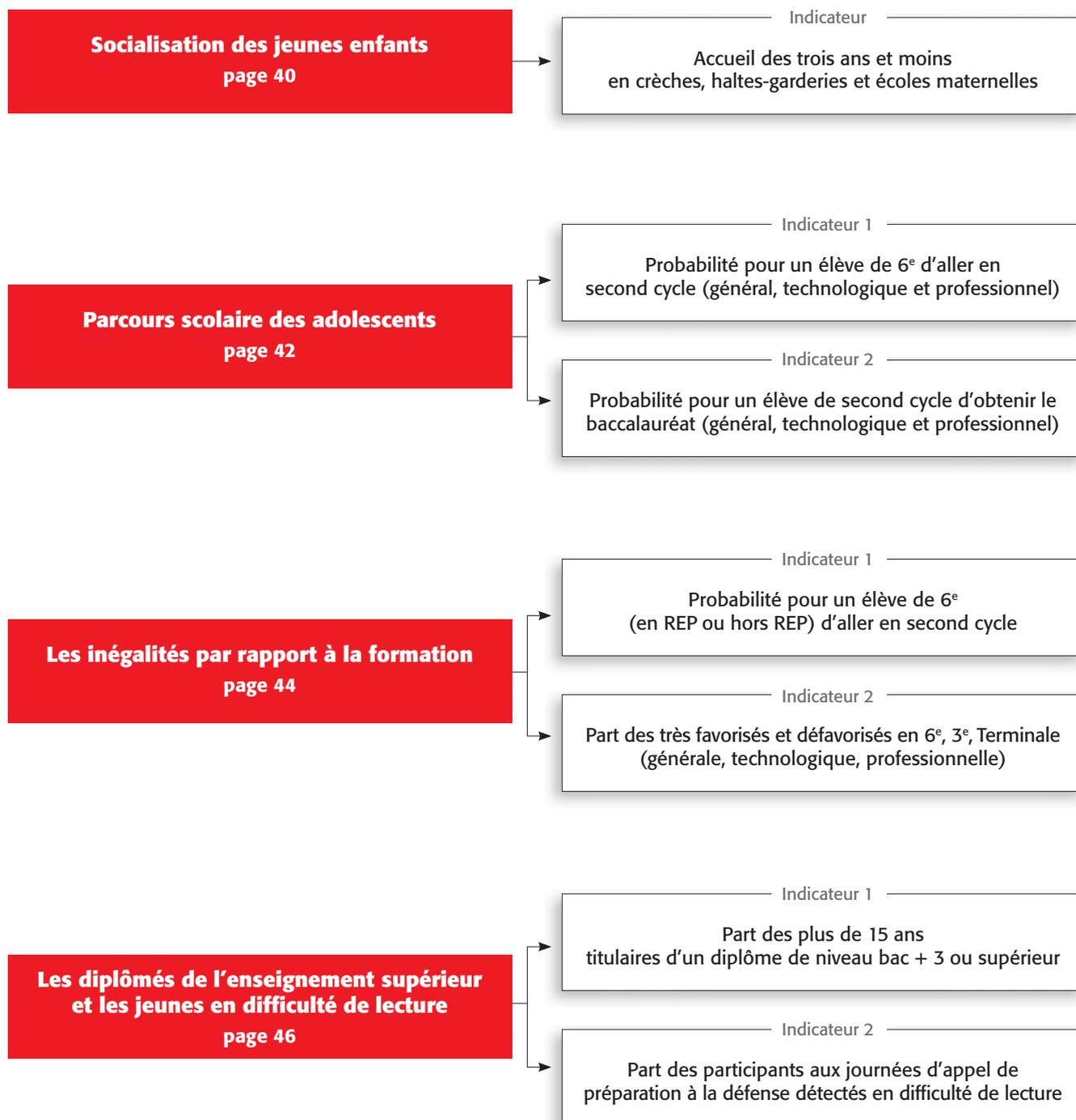
Une agglomération aux parcours scolaires positifs ...

- L'offre en structures collectives (crèches et écoles maternelles) pour les tout petits semble globalement importante.
- Les chances d'accéder au second cycle de l'Education nationale sont plus élevées dans le Grand Lyon que dans le reste de l'académie de Lyon (Ain, Loire, Rhône).
- 80 % de chances d'accéder de la seconde au baccalauréat général ou technologique.
- 12 % des habitants du Grand Lyon ont une licence ou un diplôme supérieur.

... mais où les inégalités restent présentes

- La socialisation des jeunes enfants semble être possible de manière très inégale selon les communes du Grand Lyon.
- L'origine sociale des élèves est importante dans les parcours scolaires et l'accès en second cycle professionnel est plus important pour les enfants issus des établissements en Réseau d'Éducation Prioritaire.
- 9,3 % des jeunes participants aux journées d'appel de préparation à la défense dans le Grand Lyon présentent des difficultés de lecture.

INDICATEURS



Socialisation des jeunes enfants

Contexte

Au niveau national, avant d'être scolarisés, 61 % des enfants âgés de 4 mois à 2 ans et demi sont gardés principalement par leurs parents. 21 % sont confiés à une assistante maternelle, 10 % à une crèche, 7 % aux grands-parents ou à la famille, 1 % à une garde d'enfants à domicile (*enquête Modes d'accueil et de garde des jeunes enfants, DREES, 2002*).

En 2005 en France, le nombre moyen de places d'accueil collectif (crèches collectives et haltes-garderies) est de 11 places pour 100 enfants de moins de trois ans. Le Rhône fait partie des départements qui dépassent cette moyenne nationale (*DREES, Etudes et Résultats n°548*). Le Grand Lyon dispose d'environ 9 300 places en crèches en 2007.

La loi indique que les enfants qui ont atteint l'âge de 2 ans au jour de la rentrée scolaire peuvent être admis dans les écoles maternelles, dans la limite des places disponibles.

Des travaux de recherche ont montré que la fréquentation de l'école maternelle et la durée de cette fréquentation pouvaient être favorables à la réussite des premiers apprentissages des enfants issus de milieux défavorisés, même si cette scolarisation précoce ne saurait compenser les effets de l'origine sociale (*étude de la Direction de la Programmation et du Développement du Ministère de l'Education Nationale de 1998*).

En 2002 les taux de scolarisation des enfants de 2 ans étaient de 37 %, et ceux des enfants de 3 ans de 97 % (*enquête DREES, Modes d'accueil et de garde des jeunes enfants*). Avec la remontée de la natalité en 2000, ce premier taux a sensiblement baissé depuis, atteignant 25 % à la rentrée 2005. Les taux de scolarisation précoce varient en fonction de l'offre de places en maternelle, notamment dans le secteur privé (*DREES, Etudes et Résultats n°497*).



Que prend-on en compte ?

■ Accueil des trois ans et moins en crèches, haltes-garderies et écoles maternelles

Nombre d'enfants de trois ans et moins scolarisés dans les écoles publiques et privées du Grand Lyon (*source Rectorat, rentrée 2005*).

Nombre de places en établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans (*source Département du Rhône, 2006*) : crèches collectives, parentales, familiales, crèches privées (entreprises), haltes-garderies ...

Trois ans et moins : nombre d'enfants nés en 2001, 2002, 2003, 2004 (*source : Insee – Etat civil*).

■ Mode de calcul

$$\begin{array}{l} \text{Nombre d'enfants} \\ \text{scolarisés de} \\ \text{trois ans et moins} \end{array} + \begin{array}{l} \text{Nombre de places} \\ \text{en établissements} \\ \text{d'accueil} \end{array}$$

Nombre d'enfants nés en 2001, 2002, 2003, 2004

Limites de l'indicateur

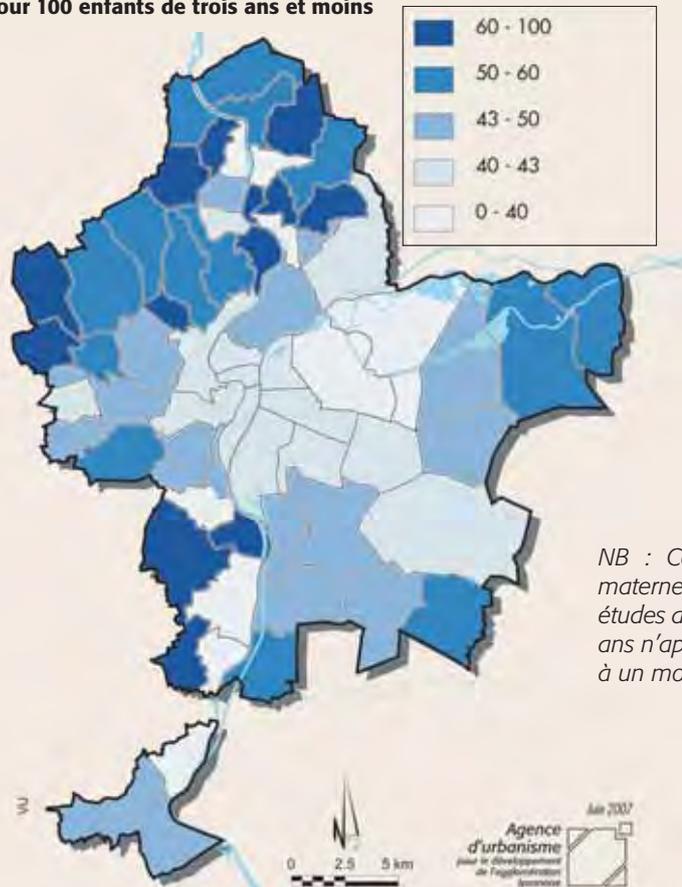
En utilisant le fichier des naissances, l'indicateur ne prend pas en compte de nombreux déménagements qui se produisent peu de temps après des naissances (pour adapter la taille du logement à la nouvelle configuration de la famille, ou pour d'autres raisons). Cela reflète davantage la dynamique de natalité que la population infantile résidant dans la commune. En 2009, lorsque l'Insee fournira des estimations de population par âge, il sera possible de vérifier cet indicateur.

Par ailleurs, les effectifs scolarisés sont comptés au lieu de scolarisation, alors que les naissances le sont au lieu du domicile : il y a donc un décalage entre les deux. Cela compte pour les communes qui scolarisent normalement leurs enfants dans d'autres communes par le biais de la carte scolaire, mais aussi pour les communes qui scolarisent des enfants qui n'habitent pas sur leur territoire en raison de dérogations.

Qu'apprend-on ?

- **En 2005, la collectivité permet d'accueillir un peu moins de la moitié des enfants de trois ans et moins (43%)** : soit en crèches ou haltes-garderies, soit à l'école maternelle. L'autre partie des enfants reste à domicile, est gardée par les grands-parents, ou est confiée à d'autres modes de garde (assistantes maternelles...).
- **Les communes du Grand Lyon se trouvent dans des situations différentes.** Ce constat est à lire avec précaution : dans certaines communes, le nombre d'enfants qui naît est plus important que le nombre d'enfants qui grandit effectivement dans la commune, car les familles déménagent entre temps (pour trouver un logement plus grand, pour des questions d'emploi...). A l'inverse, certaines communes, qui semblent très dotées en places, accueillent en réalité plus d'enfants qu'il n'en naît sur leur territoire.
- **Une offre qui semble déficitaire sur une commune peut parfois être compensée par une offre importante** dans une commune voisine, grâce à une politique d'offre intercommunale (certains Contrats Enfance de la CAF sont par exemple signés avec plusieurs communes).
- **L'offre d'accueil en structures collectives doit s'adapter aux problématiques des territoires** : par exemple, les crèches, qui accueillent les enfants sur un mode régulier et à des horaires fixes, ne savent pas toujours bien répondre aux besoins atypiques (horaires décalés, insertion professionnelle...).

Nombre de places en crèche ou accueil en école maternelle pour 100 enfants de trois ans et moins



NB : Cet indicateur ne sous-entend pas indiquer que l'école maternelle représente un substitut aux modes de garde payants. Les études de la DREES montrent en effet que l'école maternelle à deux ans n'apparaît que relativement rarement comme un substitut total à un mode de garde payant (DREES, études et résultats, n°497).

Sources : Rectorat Académie de Lyon, Département du Rhône, Insee - Etat civil

Ce qu'il faut retenir

L'offre en structures collectives (crèches, haltes-garderies ou écoles maternelles) semble globalement importante, mais sa répartition territoriale soulève des questions.

Exemples de politiques publiques

L'accueil à l'école maternelle des moins de trois ans est favorisé dans les REP de l'agglomération lyonnaise. En effet, à la rentrée 2005, les écoles en REP regroupent 35 % des élèves de 2 ans accueillis dans les écoles publiques et privées du Grand Lyon, alors que la part des REP est de 25% pour les 4 ans.

La Caisse d'Allocations Familiales, à travers son action sociale, contribue également à la socialisation des jeunes enfants. Elle soutient financièrement le développement et le fonctionnement des structures d'accueil collectif, ainsi que des lieux d'accueil enfants-parents, et des relais assistantes maternelles. Elle les accompagne dans l'adaptation au territoire de leur projet social d'équipement, pour offrir un mode d'accueil en cohérence avec les besoins identifiés de leur environnement.

Favoriser l'accueil des enfants en difficulté dans les établissements d'accueil du jeune enfant : le Conseil Général du Rhône cherche à soutenir les équipes des structures d'accueil, afin de permettre l'accueil des enfants en difficulté dans de bonnes conditions. Cela peut passer par des formations des équipes, du personnel ou du matériel supplémentaire...

Le parcours scolaire des adolescents

Contexte

Deux grands objectifs ont été assignés dès 1989 au système éducatif français : amener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat et assurer à tous les autres une formation de « niveau V » (CAP-BEP) minimum.

En 2005, selon une estimation comprenant l'apprentissage et les formations agricoles, 70 % d'une génération entre en classe de terminale générale, technologique ou professionnelle (*France, portrait social - édition 2006*). On observe un taux d'accès au niveau du baccalauréat comparable dans l'Académie de Lyon. A noter, l'accès au niveau du baccalauréat par l'apprentissage est plus important dans l'Académie qu'en France métropolitaine.

Au sein des formations proposées par le Ministère de l'Éducation nationale, en 2005, 55 % des

élèves atteignant le niveau du baccalauréat fréquentaient la filière générale, 29 % la filière technologique et 16 % la filière professionnelle. Pour l'Académie de Lyon, la part de la filière générale est de 57,5 %, celle de l'enseignement technologique de 27 % et celle de la filière professionnelle de 15,5 %.

En France, en 2005, 93 % d'une génération accède au « niveau V » (CAP-BEP). Ce taux est stable depuis plusieurs années. Dans l'Académie de Lyon il est également stable et s'établit en 2005 à 92 % d'une génération.

La sortie du système scolaire sans qualification concerne donc environ 7 % des enfants d'une génération.



Que prend-on en compte ?

■ Taux d'accès au second cycle général, technologique et professionnel

Probabilité, pour un élève entrant en classe de sixième dans un collège public ou privé sous contrat du Grand Lyon, d'accéder à la classe de seconde (générale et technologique) ou en formation professionnelle post troisième (c'est-à-dire CAP ou BEP).

■ Mode de calcul

Ces taux sont calculés sur la base des flux observés entre la rentrée 2005 et la rentrée 2006, et sont estimés indépendamment du nombre d'années nécessaires pour accéder au second cycle pour les entrants en 6^e et pour accéder au baccalauréat pour les entrants en second cycle (autrement dit, abstraction faite des redoublants).

Les informations concernant le Grand Lyon se réfèrent à la situation géographique de l'établissement d'origine et non à la résidence de l'élève. Un élève qui effectue sa seconde professionnelle dans un établissement du Grand Lyon, et passe en terminale BEP dans un établissement hors du Grand Lyon, est bien considéré comme ayant accédé au niveau supérieur.

■ Taux d'accès au baccalauréat

- Professionnel
Probabilité, pour un élève entrant en formation professionnelle après la troisième, d'obtenir le baccalauréat professionnel.
- Général et technologique
Probabilité, pour un élève entrant en classe de seconde générale ou technologique dans un lycée public ou privé sous contrat du Grand Lyon, d'obtenir le baccalauréat général ou technologique.

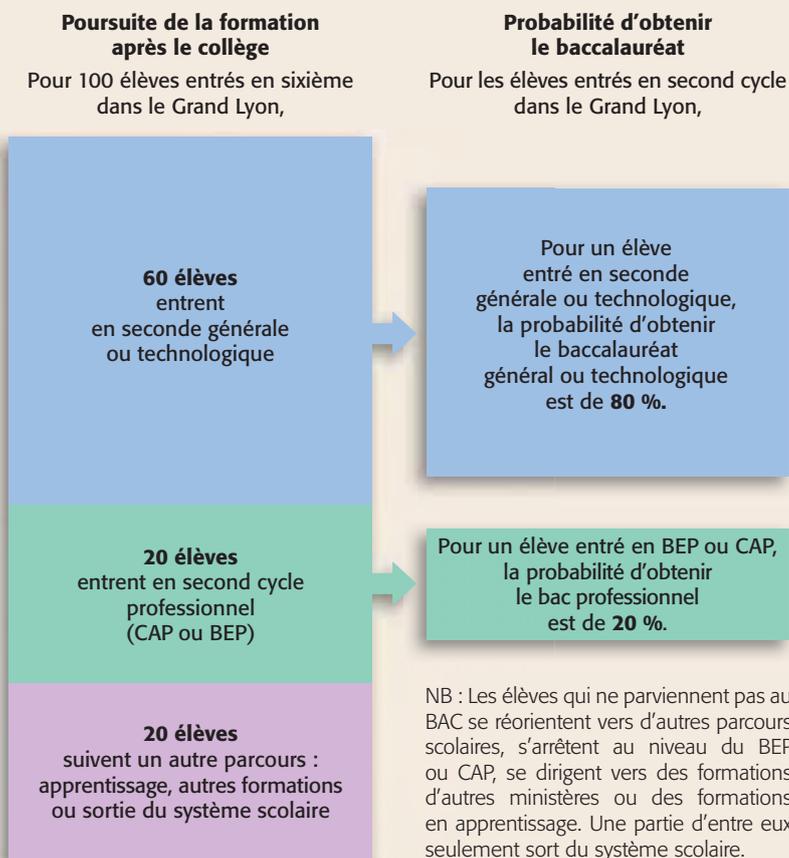
Limites de l'indicateur

Faute de données disponibles, ces taux d'accès ne prennent pas en compte l'accès aux diplômes professionnels par l'apprentissage ou encore l'accès à des formations proposées par d'autres ministères que celui de l'Éducation nationale, notamment Agriculture et Santé.

Avec la mise en place d'un système d'information individuel sur les apprentis, ce biais devrait être réduit à court terme.

Qu'apprend-on ?

- **Un élève qui entre en sixième dans le Grand Lyon a plus de 80 % de chances d'accéder au second cycle de l'Éducation nationale.** Ce taux est supérieur à celui de l'académie de Lyon (77 %). Les 20 % qui ne parviennent pas en second cycle s'orientent majoritairement vers d'autres filières (apprentissage, formations spécialisées), ou pour une partie d'entre eux, sortent du système scolaire. A ce sujet, la proportion de jeunes qui n'accèdent pas, a minima, au niveau V de formation (CAP ou BEP), est estimée à moins de 8 % dans l'ensemble de l'académie.
- **Orientation vers la filière générale ou technologique :** parmi les 80 % qui accèdent à un second cycle, 60 % vont en second cycle général ou technologique. Pour les élèves qui accèdent à une seconde générale ou technologique, la probabilité d'obtenir le baccalauréat est de 80 %.
- **Orientation vers la filière professionnelle :** parmi les 80 % qui accèdent à un second cycle, 20 % vont en second cycle professionnel. Pour les élèves entrés en second cycle professionnel, la probabilité d'obtenir le baccalauréat professionnel est supérieure à 20 %. Pour les autres, nombreux sont ceux qui quittent le système scolaire au niveau du CAP ou BEP, qui sont pour nombre d'entre eux des diplômés d'insertion professionnelle immédiate. D'autres s'orientent en filière technologique (6,4 % dans le Grand Lyon en 2005). Enfin, de nombreux élèves poursuivent leur parcours en apprentissage.



Source : Rectorat Académie de Lyon

Ce qu'il faut retenir

Plus de chance d'accéder au second cycle de l'Éducation nationale, et notamment à des filières générales ou technologiques, dans le Grand Lyon que dans l'Académie de Lyon.

De fortes chances d'accéder de la seconde au baccalauréat général ou technologique.

En revanche, dans la filière professionnelle, de nombreux élèves entrent dans la vie active après l'obtention du CAP ou du BEP.

Exemples de politiques publiques

Les collectivités territoriales sont de plus en plus partie prenante des politiques éducatives, notamment par le biais des Projets Educatifs Locaux et plus récemment des Projets de Réussite Educative (initiés par le Ministère de la Cohésion Sociale).

Les projets de réussite éducative ont pour vocation l'accompagnement individuel, dès l'école maternelle et jusqu'à la fin de leur scolarité, des enfants présentant des signes de fragilité, en prenant en compte leur environnement familial.

Dans l'agglomération lyonnaise en 2006, des projets étaient en cours à Lyon, Décines-Charpieu, Neuville-sur-Saône, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Saint-Fons, Villeurbanne et Pierre Bénite, Bron, Givors, Vénissieux, Meyzieu.

En 2006 dans le Grand Lyon, ont été délivrés :

- 2 725 CAP, dont 1 050 dans les établissements publics et privés sous contrat, 400 dans les établissements privés hors contrat, 1 100 en apprentissage, et le reste en formation continue.
- 3 760 BEP, dont 3 400 dans les établissements publics et privés sous contrat.
- 10 450 bacs généraux et technologiques,
- 2 350 bacs pro, dont 1 570 dans les établissements publics et privés sous contrat, et 500 en apprentissage.

Les inégalités par rapport à la formation

Contexte

Si un plus grand nombre de jeunes a aujourd'hui accès aux différents niveaux d'enseignement, ces changements quantitatifs n'ont pas complètement effacé les inégalités sociales de scolarisation.

La probabilité de redoubler, les résultats des évaluations des connaissances en CE2 et en sixième, l'orientation après le collège, la réussite au baccalauréat montrent des liaisons fortes entre parcours scolaire et milieu social.

L'Education nationale publie des analyses sur le devenir des enfants neuf ans après leur entrée en sixième (*Note d'information du ministère de l'Education nationale, avril 2006*) : l'origine sociale ou le niveau de diplôme des parents semble avoir un impact sensible sur les parcours scolaires des enfants.

42 % des enfants d'ouvriers parviennent en seconde générale et technologique, contre 91 % des enfants de cadres et d'enseignants. A notes comparables, les enfants d'ouvriers et d'employés formulent des vœux d'orientation moins ambitieux que ceux des cadres.

Neuf ans après leur entrée en sixième, 80 % des enfants d'enseignants ou de cadres ont obtenu le baccalauréat contre seulement 37 % des enfants d'ouvriers. Cet écart de réussite est accentué par des différences en termes de séries et de spécialités. La moitié des enfants d'ouvriers bacheliers sont titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel, alors que 85 % des enfants de cadres bacheliers sont lauréats d'une série générale.



Que prend-on en compte ?

■ Part des très favorisés et défavorisés en sixième, troisième et terminale (générale, technologique, professionnelle)

Dans les systèmes d'information de l'Education nationale la profession et catégorie sociale (PCS) du responsable de l'élève est recensée. Quatre groupes de catégories sociales sont constitués et utilisés dans les études. Ils sont composés par regroupement de PCS dont les comportements scolaires sont proches.

Pour approcher les inégalités par rapport à la formation du point de vue de l'origine sociale, les deux groupes extrêmes, « très favorisés » et « défavorisés », sont observés :

- catégorie « très favorisés » : comprend notamment les enfants de chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, de professions libérales, de cadres et professions intellectuelles supérieures, d'instituteurs.
- catégorie « défavorisés » : comprend notamment les enfants d'ouvriers, de retraités employés ou ouvriers, de chômeurs n'ayant jamais travaillé et de personnes sans activité professionnelle.

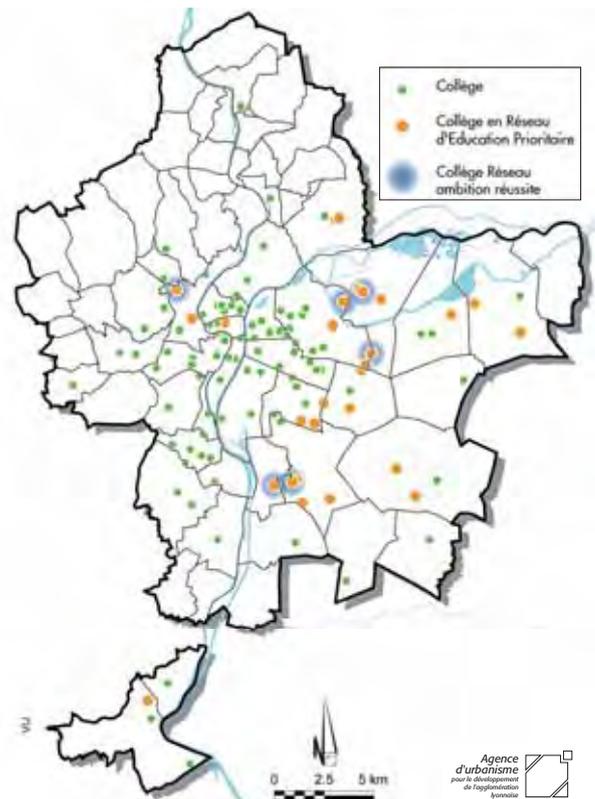
Limites de l'indicateur

Le regroupement des professions et catégories sociales est parfois critiqué : certaines situations sont difficiles à saisir et la pertinence du regroupement peut ne pas être toujours identique selon les établissements ou les régions.

■ Probabilité pour un élève de sixième (en REP ou hors REP) d'aller en second cycle

REP : constatant que les difficultés sociales et scolaires se concentrent sur certains territoires, l'Education nationale a élaboré depuis plusieurs années des politiques d'éducation prioritaire qui s'appliquent sur des territoires définis. Dans l'agglomération lyonnaise, 28 collèges sont en Réseaux d'Education Prioritaires (REP), ils scolarisaient 14 300 élèves en 2005.

Collèges de l'agglomération lyonnaise



Qu'apprend-on ?

Des disparités culturelles

- Dans les collèges du Grand Lyon, les enfants issus de catégories sociales définies comme « très favorisées » du point de vue du comportement scolaire, représentent 28 % des élèves de sixième. En terminale cette proportion varie de 47 % des effectifs en terminale générale, à seulement 9 % en terminale professionnelle.
- Les enfants issus de catégories « défavorisées » représentent 34 % des effectifs en sixième. En terminale, leur proportion varie de 17 % des effectifs en terminale générale à 56 % en terminale professionnelle.
- La comparaison avec les données nationales montre que cette spécialisation relative des parcours selon l'origine est constatée également au niveau national, mais est plutôt plus accentuée dans le Grand Lyon, principalement pour les enfants issus de catégories « très favorisées ».

Des disparités territoriales

- La probabilité d'accéder au second cycle par la voie scolaire est très comparable pour un élève entré en sixième dans un collège en REP ou hors REP du Grand Lyon (respectivement 79 % et 81 %).
- Par contre, les choix d'orientation varient fortement selon que le collège d'origine se trouve en REP (36 % des enfants accèdent au second cycle professionnel et 43 % au second cycle général ou technologique) ou hors REP (respectivement 16 % en second cycle professionnel et 65 % en second cycle général ou technologique).
- La possibilité, attendue à court terme, de suivre les élèves choisissant la voie de l'apprentissage après la troisième permettra d'affiner les commentaires sur les parcours.

Ce qu'il faut retenir

Les parcours scolaires des élèves sont liés à leur origine sociale.

L'accès en second cycle professionnel est bien plus important pour les enfants issus des établissements en REP.

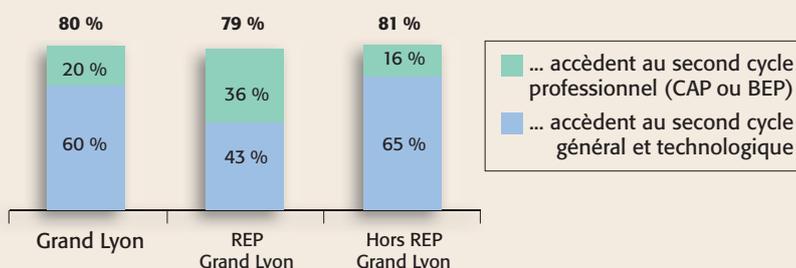
Exemples de politiques publiques

Créées en 1982, les **politiques d'éducation prioritaire** de l'Education nationale cherchent à corriger ces inégalités.

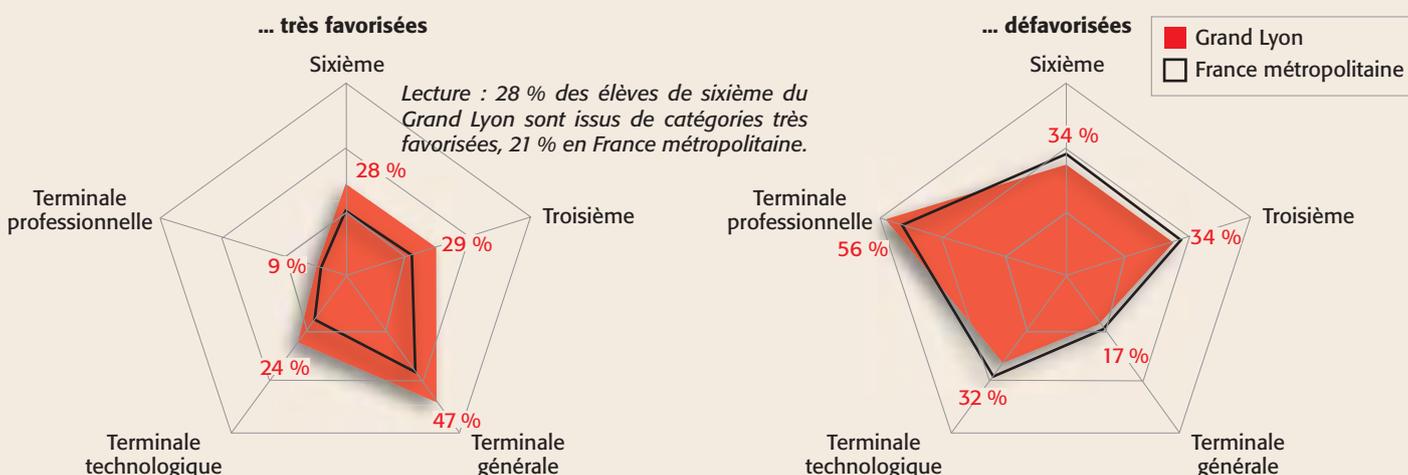
Cette politique a été relancée en 2006. Dans ce cadre, **6 réseaux « Ambition réussite »** qui associent collèges et écoles primaires, ont été définis dans l'agglomération lyonnaise. Ces réseaux conservent leurs moyens supplémentaires et bénéficient de postes additionnels d'enseignants et d'assistants pédagogiques.

Autres mesures de cette relance : développement des dispositifs « école ouverte », internats de réussite éducative, stabilisation des équipes enseignantes, étudiants tuteurs ...

Poursuite de la formation après le collège : pour 100 élèves entrés en sixième ...



En 2006, la présence dans les différents niveaux de formation des enfants issus de catégories ...



Sources illustrations : Rectorat Académie de Lyon

Les diplômés de l'enseignement supérieur et les jeunes en difficulté de lecture

Contexte

En France, la prolongation des études a été importante depuis la guerre, mais s'est accélérée depuis le milieu des années 80.

En 50 ans, la durée médiane des études a doublé, passant de 7 ans à 14 ans. Aujourd'hui la durée de scolarisation progresse encore, mais avec une ampleur plus modérée en comparaison avec la forte progression de la fin des années 1980. La croissance du nombre de bacheliers, et la plus forte propension à poursuivre des études, ont entraîné une augmentation du nombre de diplômés du supérieur, malgré un taux d'échec élevé en premier cycle universitaire.

Alors que le nombre de diplômés progresse, on constate dans le même temps la persistance de difficultés de lecture chez certains jeunes : tous les jeunes Français et Françaises, lorsqu'ils ont environ 17 ans, sont convoqués à une journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) au cours de laquelle ils passent des tests de lecture. En France en 2005, près de 800 000 jeunes ont participé à cette journée : 79,6 % des participants sont des lecteurs habiles, alors que 9,5 % d'entre eux constituent un groupe de lecteurs médiocres. 10,9 % jeunes rencontrent des difficultés de compréhension et pour une partie de ceux-ci - 4,3 % de l'ensemble - ces difficultés sont très importantes (*Ministère Education Nationale, Note Evaluation, octobre 2006*).



Que prend-on en compte ?

■ La part des plus de 15 ans titulaire d'un diplôme de niveau supérieur

Bac + 3 et plus : diplôme universitaire de 2^e ou 3^e cycle, diplôme d'ingénieur, d'une grande école, etc...) :

$$\frac{\text{Population de 15 ans ou plus, titulaire d'un diplôme de niveau supérieur à bac + 2}}{\text{Population de 15 ans ou plus}}$$

■ Participants aux journées d'appel de préparation à la défense détectés en difficulté de lecture

La journée débute par des formalités administratives et des tests d'évaluation, préparés par l'Education Nationale, visant à estimer le niveau de lecture du français. Les jeunes détectés en difficulté de lecture ont une très faible compréhension en lecture suivie et une faible capacité à rechercher des informations. Lors de la JAPD, ces jeunes sont reçus en entretien individuel, dont l'objectif est de convaincre le jeune de l'intérêt de recevoir une aide.

Limites de l'indicateur

Diplôme supérieur

Cet indicateur nous renseigne sur le niveau d'études de la population active (la population ayant un emploi, les chômeurs et les militaires du contingent). La population active comprend les personnes de 15 ans ou plus et exclut les étudiants qui sont en cours de formation. Le recensement agrège les diplômes supérieur à bac + 2 : l'indicateur comprend donc les licences (bac + 3) et diplômes supérieurs. Il n'existe pas de donnée sur la part de population ayant uniquement un diplôme Bac +3.

Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD)

Cette journée concerne tous les jeunes Français recensés (ne sont pas concernés les étrangers résidents, par exemple). La réalisation de cette journée peut se faire jusqu'à 25 ans; Les résultats d'une année mêlent donc plusieurs générations de jeunes.

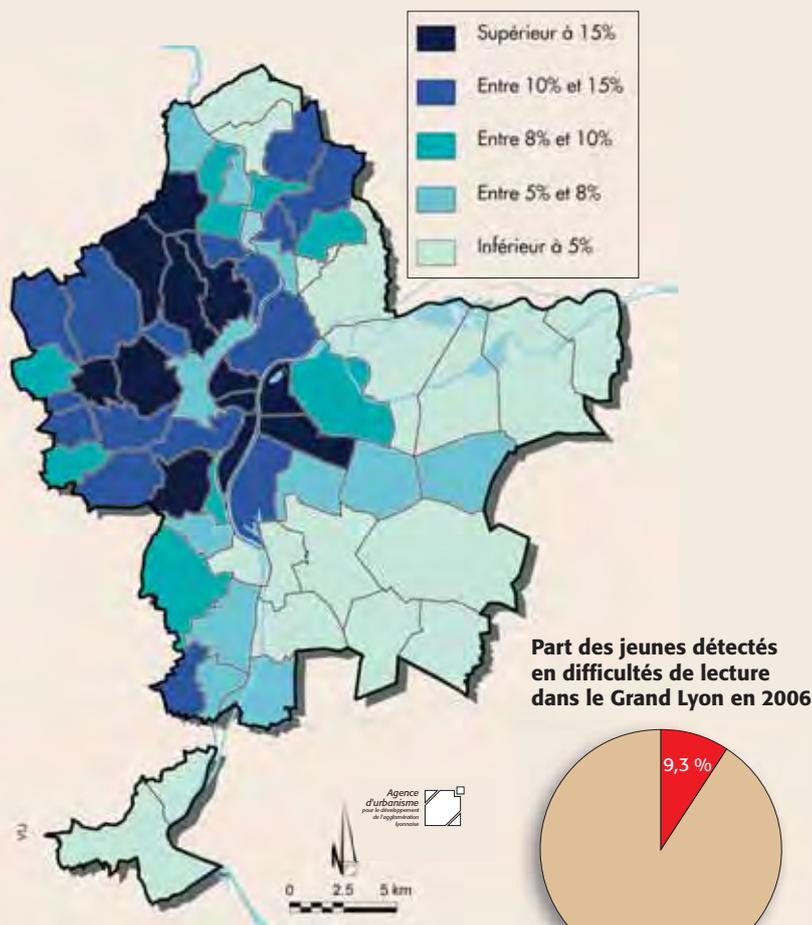
Qu'apprend-on ?

- **En 1999, 12,1 % des habitants du Grand Lyon avaient un diplôme supérieur (niveau licence ou au-delà).** Cette proportion est nettement supérieure à la moyenne française (9,1 %) et elle augmente régulièrement (de 7,6 % à 12,1 % de 1990 à 1999, soit + 59 %).

Certaines communes du Grand Lyon accueillent une part significative de population avec des diplômes supérieurs : plus de 20 % de la population active a ce niveau de diplôme dans les 1^{er}, 2^e, 4^e et 6^e arrondissements de Lyon, à Ecully, Charbonnières les Bains, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et Saint-Didier-au-Mont-d'Or. A l'inverse, c'est moins de 4 % de la population des communes de Pierre-Bénite, Saint-Fons, Feyzin, Vénissieux, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Givors et Grigny. Ces disparités territoriales reflètent la répartition des catégories socioprofessionnelles dans l'agglomération.

- **9,3 % des jeunes du Grand Lyon participant aux journées d'appel de préparation à la défense sont détectés en difficultés de lecture (« très faible compréhension en lecture suivie »).** Cette proportion est inférieure à la moyenne française (10,9 % en 2005), mais supérieure à la moyenne du département du Rhône (8 % en 2006). Dans le Rhône, alors que le nombre de participants à la JAPD diminue légèrement entre 2004 et 2006, la part des jeunes en difficultés de lecture augmente.

Part des plus de 15 ans titulaires d'un diplôme supérieur (Bac + 3 et plus)



Sources : Insee RP 1990-1999

Source : Ministère de la Défense.

Ce qu'il faut retenir

12 % des habitants du Grand Lyon ont une licence ou un diplôme supérieur.

La population de l'agglomération a un niveau de qualification plutôt élevé, et cette qualification progresse entre 1990 et 1999.

Parallèlement, 9,3 % des jeunes sont détectés avec des difficultés de lecture.

Exemples de politiques publiques

Les grandes écoles cherchent à diversifier l'origine sociale de leurs étudiants : depuis la rentrée 2005, **l'INSA de Lyon** a signé une convention de partenariat avec trois lycées du Grand Lyon situés en zone sensible afin de présenter l'école aux lycéens et d'organiser des tutorats pour préparer l'entretien d'admission. Une dizaine de lycéens ont ainsi commencé leur cursus d'ingénieur en 2005, l'INSA prenant en charge les frais d'internat.

Sciences-Po à Paris a signé dès 2001 des conventions avec des lycées de l'agglomération lyonnaise. Douze bacheliers du Grand Lyon ont intégré cette formation depuis. Sur le terrain, les équipes enseignantes signalent que ces réussites ont un effet d'entraînement sur l'ensemble des élèves.

Formations universitaires au développement durable

La notion de développement durable est de plus en plus reprise dans les cursus universitaires et les grandes écoles situées sur le territoire du Grand Lyon comme par exemple, le master « Ethique et Développement Durable » de l'Université Lyon 3.

Des synergies sont engagées entre les laboratoires de recherche et le Grand Lyon (sur la thématique de l'eau, la mobilité durable, la concertation, l'habitat durable ...) et des réseaux d'échanges d'expériences sont mis en place (Université internationale du développement durable avec l'université Lyon 1, Centre international de ressources et d'innovation pour le développement durable en lien avec l'École des Mines de Saint-Etienne).

POUR ALLER PLUS LOIN ...

■ Pour s'informer

Mode de garde des jeunes enfants

Le Département du Rhône est responsable de l'agrément et du suivi de 14 004 assistantes maternelles et de 497 établissements accueillant les enfants entre la naissance et 6 ans. Adresses pour des renseignements : www.rhone.fr ; les Maisons du Rhône ; la mairie ou l'arrondissement.

Scolarisation et études supérieures

Ce site du Rectorat de l'Académie de Lyon donne des informations pour les élèves et leurs parents sur le système éducatif : www.ac-lyon.fr.

Soutien scolaire

- En dehors des aides apportées aux élèves en difficulté dans le cadre de dispositifs orientés vers la réussite éducative, dispensées par les équipes éducatives et sur le temps scolaire, différentes formes d'aide à la réussite scolaire existent hors du temps scolaire : elles se pratiquent sur une base volontaire et sont dispensées par des intervenants extérieurs à l'école. Une lettre récente de l'Institut National de Recherche Pédagogique fait le point sur la question : www.inrp.fr/vst/LettreVST/decembre2006.htm.
- Le site Educnet propose un dossier documentaire régulièrement mis à jour sur les dispositifs de soutien gratuits et liste notamment des associations agissant dans ce domaine : www.educnet.education.fr/dossier/accompagnement.

■ Pour participer

Associations de parents d'élèves

- La fédération des conseils de parents d'élèves de l'enseignement public (FCPE) : créée en 1946, elle était initialement représentée dans les écoles primaires et maternelles, mais s'implante à partir des années 1960 également dans le secondaire (www.fcpe.asso.fr).
- La fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) : créée en 1905, elle n'a concerné longtemps que les parents d'élèves du secondaire, mais regroupe depuis 1964 tous ceux dont les enfants sont scolarisés dans l'enseignement public, de la maternelle à l'université (www.peep.asso.fr).
- L'Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (UNAPEL) : fondée en 1930 pour les parents d'enfants scolarisés dans l'enseignement privé (www.apel.asso.fr).

Formation tout au long de la vie

- L'Université Populaire de Lyon s'inspire de la tradition des Universités Populaires au XIX^e siècle, telle qu'elle a été réactivée par le philosophe Michel Onfray, avec la création de l'Université Populaire de Caen en octobre 2002 (uplyon.free.fr).
- L'université de tous les âges offre à toute personne, quel que soit son niveau de formation, la possibilité de suivre des enseignements universitaires « hors les murs » (uta.univ-lyon2.fr).
- De nombreux autres acteurs sont recensés sur le site de Millénaire 3, dans la rubrique Education / Formation (www.millenaire3.com).